

**RAPPORT GÉNÉRAL**  
DU  
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN  
**1933**



IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE

QUÉBEC  
IMPRIMÉ PAR RÉDEMPTI PARADIS  
IMPRIMEUR DU ROI

—  
1933



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

L'HONORABLE M. H.-G. CARROLL, LL. D.,

*Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

*Monsieur le lieutenant-gouverneur,*

En conformité de l'article 5, chap. 94 tel qu'amendé par 20 Geo. V, ch. 19, et 7 chap. 95, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport général sur le fonctionnement du département des Travaux publics, pendant l'année financière 1932-1933.

J'ai l'honneur d'être,

*Monsieur le lieutenant-gouverneur,*

Votre très humble serviteur,

*Le ministre des Travaux publics,*

J. N. FRANCOEUR.

QUÉBEC, le 12 septembre 1933.

---



ABREGÉ HISTORIQUE  
DU  
MINISTÈRE

- 1867-1888, Agriculture et Travaux publics.  
1888-1901, Travaux publics.  
1901-1905, Colonisation et Travaux publics.  
1905-1931, Travaux publics et Travail.  
1931 à date, Travaux publics.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Lettre du ministre des Travaux publics à Son Honneur le lieutenant-gouverneur.....	5
Abrégé historique du Ministère.....	6
Liste des divers services et des principaux officiers du Ministère des Travaux publics.....	9
Aperçu général des activités du Ministère.—Rapport du sous-ministre.....	11
Chap. I.— <i>Construction et entretien des ponts-routes.</i> —Rapport de l'ingénieur-en-chef.....	19
II.— <i>Construction et entretien des édifices parlementaires et autres, y compris les palais de justice et prisons.</i> —Rapport du service des architectes..	29
III.— <i>Prévention des incendies.</i> —Rapport du commissaire.....	39
IV.— <i>Chemins de fer.</i> —Rapport du directeur des chemins de fer.....	43
Tableau F.— <i>Chemins de fer de la province de Québec.</i> .....	47
V.— <i>Ponts et chemins de péages.</i> —Rapport du directeur.	65
VI.— <i>Aide aux nécessiteux.</i> —Rapport du directeur....	71
Appendice "A". Instructions à suivre dans la distribution et l'administration des secours directs accordés en vertu de l'Entente 1933.	81
Appendice "B". Statistiques générales.....	85

VII.— <i>Recettes et dépenses.</i> —Rapport du comptable.....	89
<i>Assurances du Gouvernement contre les incendies.</i> —Rapport du comptable.....	95
Appendices au rapport général.....	101
Appendice A.—Palais de Justice et Prison à Ville-Marie.....	103
Appendice B.—Édifice des Accidents du Travail..	105
Appendice C.—École des Arts Domestiques.....	107
Appendice D.—Édifice de l'Agriculture.....	109

#### ILLUSTRATIONS

Hors-texte, à la suite des pages.....	18, 28, 104, 106, 108 et 110.
---------------------------------------	----------------------------------



## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'HONORABLE J. N. FRANCOEUR, C.R., *ministre des Travaux publics.*

IVAN E. VALLÉE, B. Sc.A., *sous-ministre des Travaux publics;*  
*ingénieur-en-chef et directeur des chemins de fer.*

### LISTE DES DIVERS SERVICES ET DES PRINCIPAUX OFFICIERS

#### A.—CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES PONTS-ROUTES.

OLIVIER DESJARDINS, B. Sc. A.....ingénieur-en-chef adjoint et  
sous-directeur des chemins  
de fer.  
J. G. O'DONNELL, B. Sc.....ingénieur de l'entretien.  
F. B. PAINCHAUD, B. Sc.A.....ingénieur en construction  
métallique.  
CAMILLE MILOT, B. Sc.À.....assistant de l'ingénieur-en-  
chef.  
J. C. L. TREMPÉ, B. Sc.A.....assistant de l'ingénieur de  
l'entretien.

#### B.—CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES ET AUTRES, Y COMPRIS LES PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS.

SYLVA FRAPPIER.....architecte et directeur des  
travaux publics.  
LÉOPOLD FONTAINE.....architecte.  
A. H. TREMBLAY.....architecte.

#### C.—PRÉVENTION DES INCENDIES.

ERNEST LAVIGNE, B. Sc. A.....commissaire.  
F. X. AHERN, B. Sc.....ingénieur en charge du  
service de protection.

#### D.—CONTENTIEUX.

MAXIME MORIN, C.R.....officier en loi.

#### E.—COMPTABILITÉ.

ARTHUR GAGNON.....comptable-en-chef.  
LÉONIDAS BLAIS.....assistant-comptable.  
J. A. TAILLON.....comptable de la branche  
des ponts-routes.

F.—CHÔMAGE.

IVAN E. VALLÉE..... directeur.  
M. L. GUIMONT, B. Sc..... assistant-directeur.  
J. T. O'MALLEY..... secrétaire.  
AMÉDÉE GAUMOND..... comptable.

G.—SECRÉTARIAT.

J. ALPHONSE DROLET..... bureau du ministre.  
RENÉ DUPUIS..... bureau du sous-ministre.

H.—RÉGISTRAIRE.

J. E. GARNEAU..... régistraire.  
J. G. DUCHESNEAU..... assistant-régistraire.

I.—SERVICE DES ACHATS.

ADÉLARD CÔTÉ..... pourvoyeur, à Québec, et  
surintendant-en-chef.  
J. E. LESAGE..... pourvoyeur, à Montréal.

J.—BUREAU DE POSTE.

J. L. HUDON..... assistant maître de poste.  
O. FRÉCHETTE..... commis-en-chef.

K.—CHEMINS DE FER.

L.—PONTS ET CHEMINS DE PÉAGES.

(Ces deux services sont sous la direction du sous-ministre.)

M.—EMBELLISSEMENT ET DÉCORATIONS FLORALES.

LOUIS CHOLLET..... jardinier-en-chef.

N.—SERVICE DES ATELIERS.

GEORGES LAVOIE..... surintendant des ateliers et  
surveillant général.  
ÉD. BLOUIN..... contremaître des menuisiers.  
ALPHONSE PROULX..... contremaître des plombiers.  
FERDINAND BERTRAND..... contremaître des électriciens.  
ÉD. PICARD..... contremaître des peintres.  
GEORGES FLEURY..... contremaître des journaliers.  
JOS. PARÉ..... chef du système de chauffage.

O.—ENTRETIEN DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES.

(NETTOYAGE).

THÉODORE BERNARD..... surintendant.

RAPPORT GÉNÉRAL  
DU  
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

---

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE  
RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

QUÉBEC, le 30 juin 1933.

A l'honorable M. J. N. FRANCOEUR, c.r.,  
*Ministre des Travaux Publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le Ministre,*

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les activités déployées par les divers services du ministère pour l'année se terminant au 30 juin 1933.

Il m'a semblé préférable, cette année, de condenser en un seul compte-rendu, les oeuvres principales de chacun des services du ministère.

A

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES PONTS-ROUTES

Sur le budget régulier des ponts, par suite des conditions économiques actuelles, nous avons dû nous borner aux demandes les plus urgentes; c'est ce qui explique que le nombre de ponts construits ou en construction durant l'année est inférieur à celui des années précédentes. Par contre, nos efforts se sont concentrés sur l'entretien d'un grand nombre de ponts, tout en nous limitant le plus possible à des travaux purement d'entretien et non d'amélioration.

---

Notre personnel technique, toutefois, moins absorbé par la surveillance de nouvelles constructions, a pu consacrer plus de temps à l'étude de projets pour l'avenir.

Il ne faut pas oublier, non plus, que l'évolution de notre réseau routier et les exigences du trafic actuel demandent des constructions beaucoup plus dispendieuses que par le passé.

Nous avons eu beaucoup à faire pour le parachèvement de certains des grands ponts prévus par la loi 21 Geo. V, ch. 5, dont les trois de la rive sud, sont maintenant finis, soit celui de Yamaska-Est—Yamaska-Ouest, celui de St-François du Lac—Pierreville et celui de Sorel—St-Joseph. Nous sommes actuellement à terminer le pont de Chicoutimi—Ste-Anne et à mener à bonne fin la construction du pont de l'Ile d'Orléans.

J'annexe, à ce rapport, quelques photographies de ponts construits par certaines municipalités, avec le concours du Ministère, ainsi que de quelques autres projets exécutés entièrement aux frais du gouvernement, en vertu de la loi des grands ponts.

## B

### CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES ET AUTRES, Y COMPRIS LES PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

Comme pour l'année passée, nous nous sommes limités aux travaux d'entretien et d'amélioration qui nous ont paru les plus nécessaires. Nous avons, cependant, profité de la nature des travaux et de l'état des lieux pour effectuer, en certains endroits des ouvrages s'étendant à toutes les parties de la bâtisse concernée. On trouvera, pour chaque édifice, au rapport détaillé du bureau de nos architectes, des renseignements très intéressants à ce sujet.

Il est bon de signaler ici, quant aux réparations de nos édifices à Québec, que dans la plupart des cas, nous avons exécuté nous-mêmes les travaux, ayant l'avantage de fournir, ainsi, de l'emploi, à tour de rôle, à nombre de nécessiteux qui s'étaient adressés à nous et faisaient partie des divers corps de métiers de la main-d'oeuvre. Ceci a eu pour effet d'exiger une attention particulière et une surveillance plus étroite de la part de nos officiers et des contremaîtres attachés à nos divers ateliers.

## C

## COMMISSION DES INCENDIES

On trouvera, au rapport de ce service, le montant des octrois accordés à certaines municipalités pour l'installation ou l'amélioration de leur système de protection contre l'incendie, de même que la liste des corporations municipales qui, ayant gardé, à la satisfaction de l'inspecteur-enquêteur l'efficacité de leur système de protection contre l'incendie, ont, de ce fait, obtenu une prime de \$50.00. Certaines statistiques ont aussi été ajoutées, relativement aux rapports qui nous ont été soumis sur le nombre des incendies survenus en cette province durant l'année.

Des enquêtes nombreuses ont été tenues toutes les fois que les circonstances et les demandes l'exigeaient.

## D

## CONTENTIEUX

L'officier en loi du département a eu à se prononcer sur plusieurs questions se rattachant à divers services par suite de l'activité déployée par chacun, tels que législation, contrats, etc.

## E

## COMPTABILITÉ

Le rapport indique que le ministère a reçu de différentes sources, des revenus pour un montant total de \$236,886.82 et que les dépenses ont atteint \$3,074,811.37. Les montants payés pour remédier au chômage ne sont pas compris dans ce total.

A noter qu'il y a eu une diminution assez sensible dans les revenus des ponts de péages.

On trouvera aussi, au même chapitre, un état donnant la liste des assurances du gouvernement contre les incendies, tant pour ses diverses bâtisses, palais de justice et prisons, que pour l'ameublement de ces édifices.

## F

## AIDE AUX NÉCESSITEUX

Par suite des effets de la crise, il est évident que ce service a été de beaucoup le plus actif et vous en trouverez un rapport détaillé que je vous transmets, en ma qualité de directeur des secours contre le chômage. Ce rapport établit, en somme, que dans les grandes villes et les centres urbains, en général, le nombre des nécessiteux a augmenté tandis que le nombre des municipalités auxquelles il a fallu venir en aide a diminué dans une proportion appréciable, surtout pour les municipalités rurales.

Dans le premier cas, les raisons de l'augmentation sont expliquées au dit rapport, et dans le second cas, l'expérience acquise et un meilleur contrôle sont assurément les principaux facteurs de cette diminution.

Ceci semble indiquer, à notre avis, qu'il y a eu amélioration au point de vue provincial, en ce sens qu'une moins grande étendue de la Province serait maintenant affectée.

Des statistiques à cet effet sont ajoutées au rapport afin d'établir des comparaisons avec la situation des années précédentes, tant à l'égard des secours qu'au sujet des sommes que le gouvernement a été appelé à souscrire pour remédier au chômage.

## G

## BUREAU DE POSTE

Afin de donner une idée de l'importance du bureau de poste du gouvernement, lequel tombe sous notre juridiction, je crois intéressant de donner ici quelques chiffres, relativement à la quantité des matières postales qui ont été expédiées par ce bureau :

Lettres ou colis recommandés.....	23,896
Lettres ou colis assurés.....	2,019
Lettres affranchies.....	956,043
Colis affranchis.....	23,913
Imprimés affranchis.....	321,849

TOTAL.....1,327,720

Nous n'avons pas de statistiques pour les matières postales venant du dehors.

## H

## CHEMINS DE FER

Aucun fait important n'est à souligner dans ce domaine, si ce n'est que, par suite des conditions économiques, certaines compagnies ont dû abandonner l'exploitation de divers tronçons de leur réseau. J'ai crû qu'il n'était pas sans intérêt, comme par les années passées, de publier un tableau de la répartition des divers réseaux exploités par nos compagnies.

## I

## PONTS ET CHEMINS DE PÉAGE

Le rapport détaillé ne reproduit que les tarifs des divers ponts de péage, propriétés du gouvernement, et en exploitation dans cette province, étant donné qu'il n'existe aucun chemin de péage.

On notera, toutefois, dans ce rapport, les généralités où il est donné certains renseignements susceptibles d'intéresser le public voyageur.

## J

## SERVICES AUXILIAIRES

Dans ce domaine qui se rattache aussi à l'administration du ministère, mentionnons les divers services auxiliaires; tels que celui du café; du bureau de poste; des serres; de Spencer Wood; le service du Registraire, chargé de la classification, de la correspondance, du soin des archives et de la conservation des documents; la fourniture de bureaux, le service des achats, qui n'est pas sans responsabilités et exige une attention soutenue; le bureau pour les applications ou demandes d'emplois et la distribution du travail des chômeurs employés temporairement par nous qui requiert de la surveillance et du discernement.

## K

EMBELLISSEMENT ET DÉCORATION FLORALE  
(SERRES)

Les parterres de nos principaux édifices, et, particulièrement, ceux de l'Hôtel du Gouvernement, donnent une idée du travail de ce service, chargé, en outre, de contribuer à la décoration des édifices du gouvernement dans certaines régions de la province.

## L

## SERVICE DES ATELIERS

Il mérite, cette année, une mention spéciale.

Nos ateliers, en effet, surtout ceux qui sont affectés aux travaux de menuiserie et de charpenterie, ont été l'objet de transformations considérables.

Ils ont été organisés d'une façon pratique et tout-à-fait moderne, pourvus d'un outillage de premier ordre, ce qui nous a permis de fabriquer, chez nous, un grand nombre d'articles et d'accessoires pour l'aménagement de nos bureaux.

Tous nos officiers, par suite de fréquentes réparations et de l'entretien ponctuel de nos édifices, surtout à Québec, ont été, sans cesse occupés.

Des employés de toutes catégories ont ainsi été appelés, tour à tour, à passer temporairement par nos ateliers et à y travailler, chacun, suivant leurs aptitudes et leur métier.

## M

NETTOYAGE ET ENTRETIEN QUOTIDIEN DE L'HÔTEL  
DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC

Ce n'est pas une mince besogne que de pourvoir à l'entretien de nos vastes édifices, de les tenir en bon ordre et de faire le nettoyage des bureaux, et des diverses parties, etc., de l'Édifice de la Législature (corps principal), de celui de la Bibliothèque; de l'aile nord du Gouvernement (rue Sainte-Julie); du nouvel édifice de l'Agriculture; du pavillon du Restaurant; du Musée provincial (parc des Champs de Bataille), et de celui des Arts domestiques.

On conçoit aisément l'ampleur de la tâche, l'attention et la vigilance qu'elle exige de la part de ceux qui en sont chargés, des soins particuliers requis, par exemple, pour un contenu comme celui du Musée, et de la continuelle surveillance qu'il faut exercer dans les

---

---

soins du ménage des bureaux, dans l'entretien général de toutes les sections, dans l'observance rigoureuse des règlements de l'hygiène et de la propreté, dans la discipline et la ponctualité des gardiens, dans le système de chauffage, etc. Et l'on peut être assuré que rien n'a été négligé pour tenir dans le meilleur état de conservation et d'entretien toutes et chacune des parties de chaque édifice.

Il est à remarquer que notre ministère ne concentre pas ses activités sur un seul genre de travail, mais les exerce, au contraire, dans des domaines nombreux et variés, ce qui fait que sa principale caractéristique est la diversité des services qu'il dirige.

Dans l'ensemble, je me plais à reconnaître le travail effectif des préposés à ces diverses occupations et la façon correcte dont tout le personnel de chaque service s'est acquitté de ses fonctions.

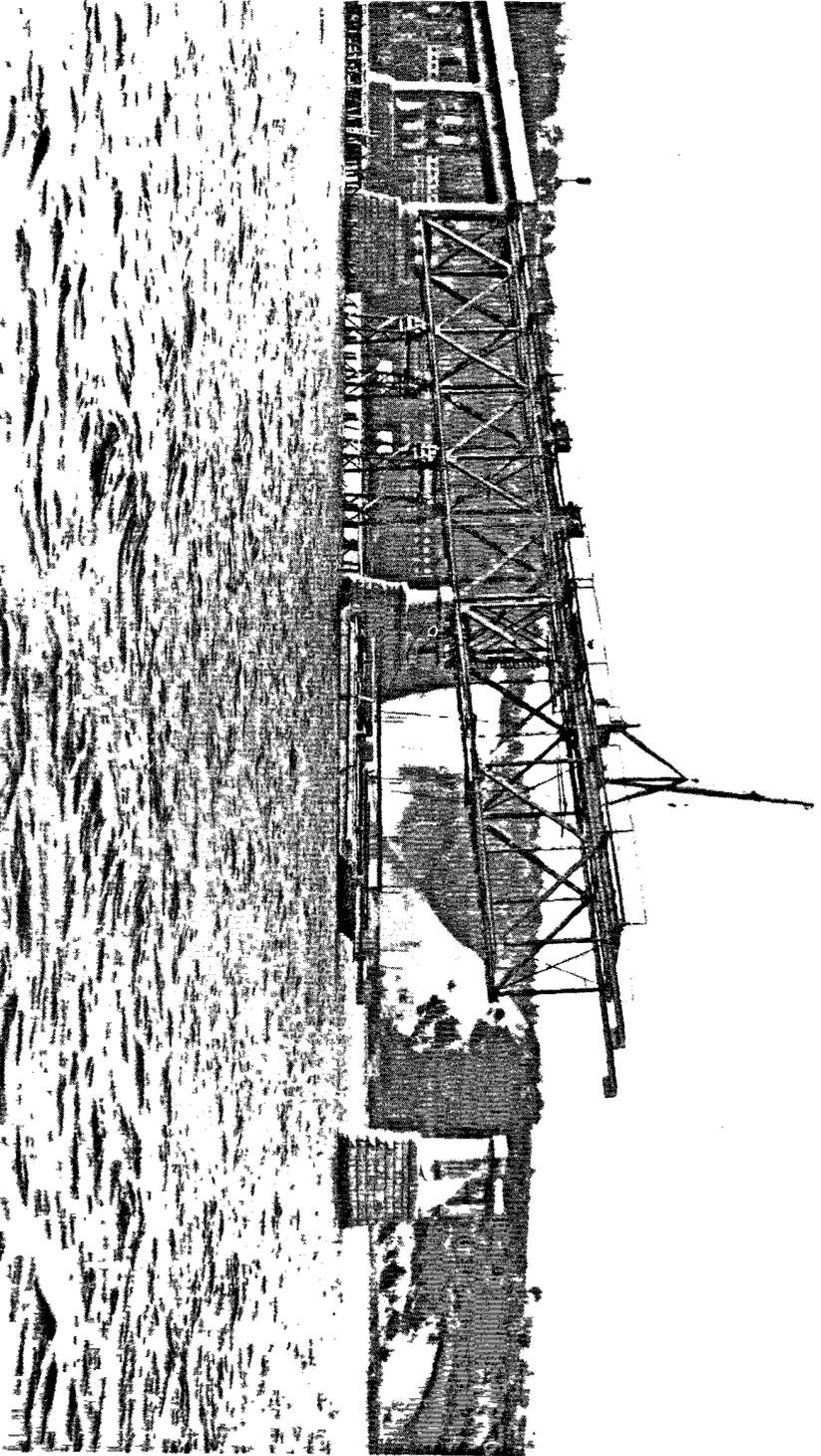
Je rends aussi témoignage en faveur des divers officiers en charge, pour leur collaboration attentive et assidue, de même qu'aux secrétaires des différents services du département, pour leur constante coopération.

Humblement soumis,

IVAN E. VALLÉE,

*Sous-ministre.*

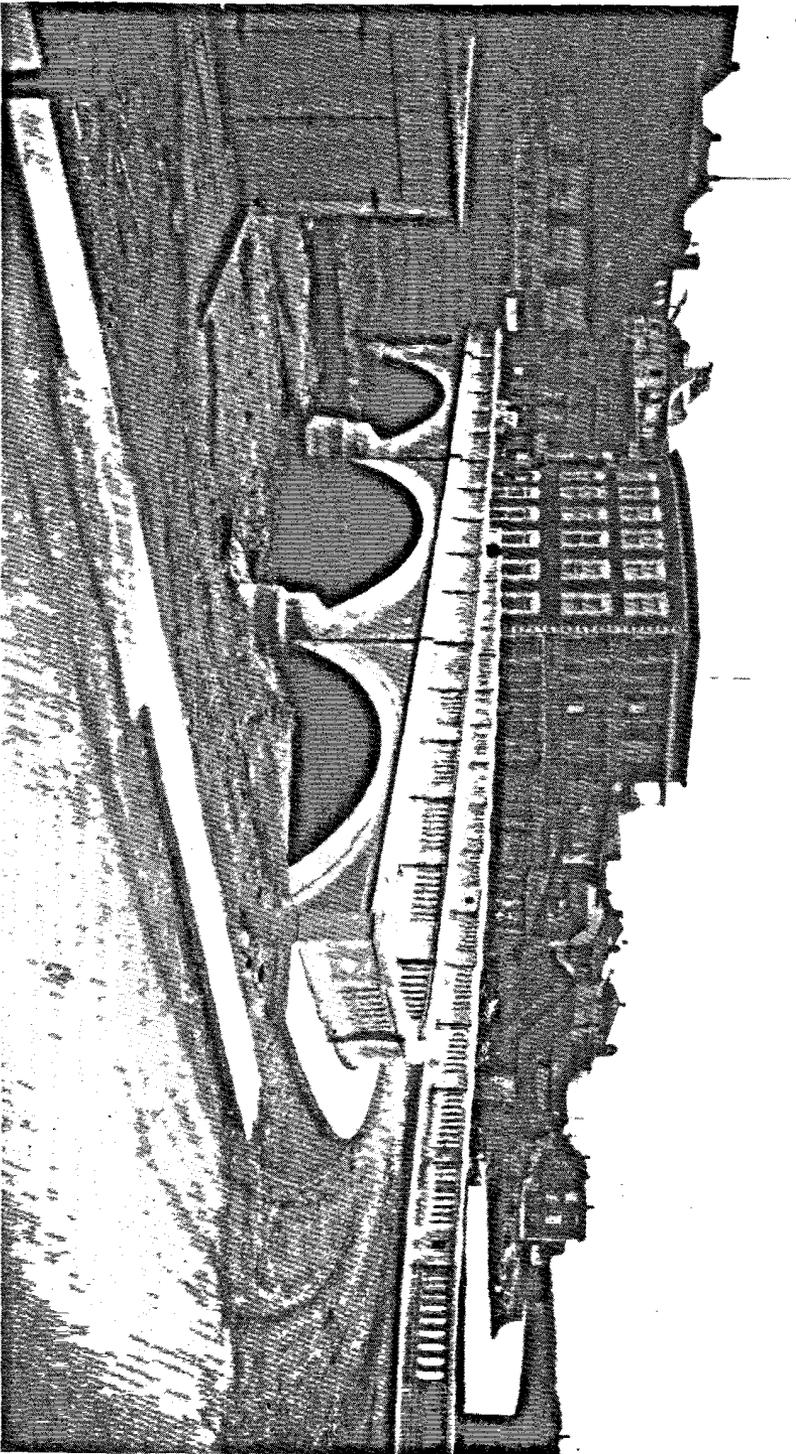
---



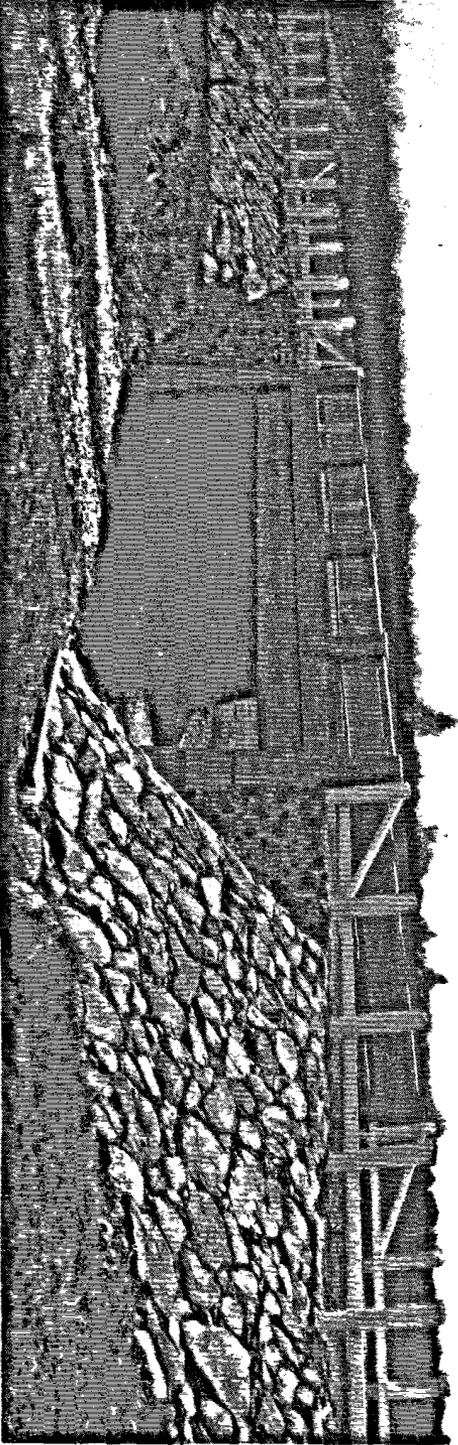
PONT SUR LE CHENAL NORD DU FLEUVE St-LAURENT ENTRE LE VILLAGE MONTMORENCY ET L'ÎLE D'ORLÉANS.  
Vue montrant l'érection de l'acier.



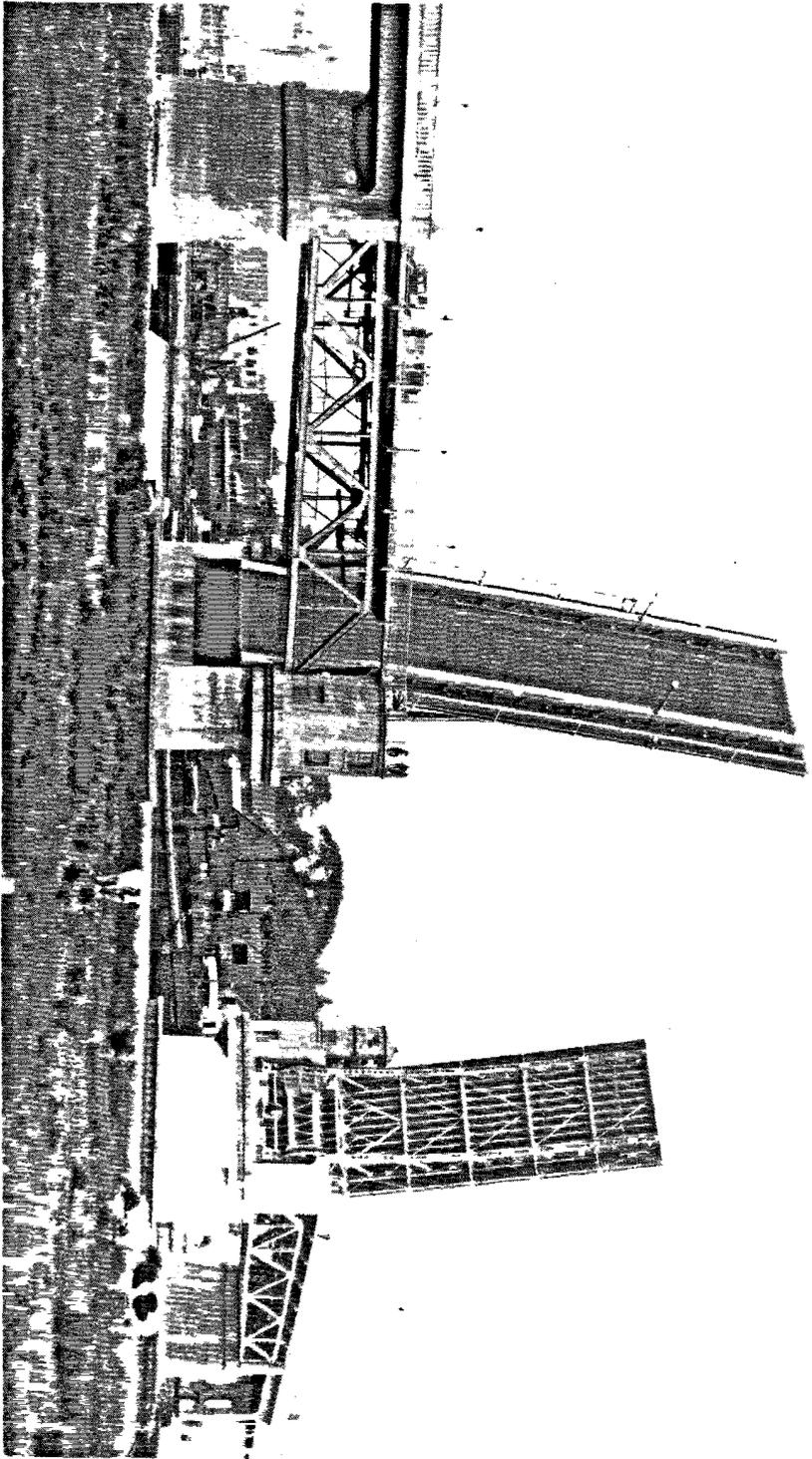
PONT SUR LE CHENAL NORD DU FLEUVE St-LAURENT ENTRE LE VILLAGE MONTMORENCY ET L'ÎLE D'ORLÉANS.—Vue montrant quelques-uns des piliers du côté nord et des travées métalliques de 150 pieds. Ce pont comprendra une travée suspendue de 1,894 pieds (1,059 entre les deux piliers principaux) avec tablier à 106 pieds au-dessus du niveau de l'eau, deux travées métalliques de 238 pieds, quinze travées métalliques de 150 pieds et dix-huit travées de viaduc en béton armé de 60 pieds chacune formant une longueur totale de 5,700 pieds de pont. L'ensemble des travaux, y compris les approches, s'étendra sur une distance de près de  $2\frac{3}{4}$  milles.



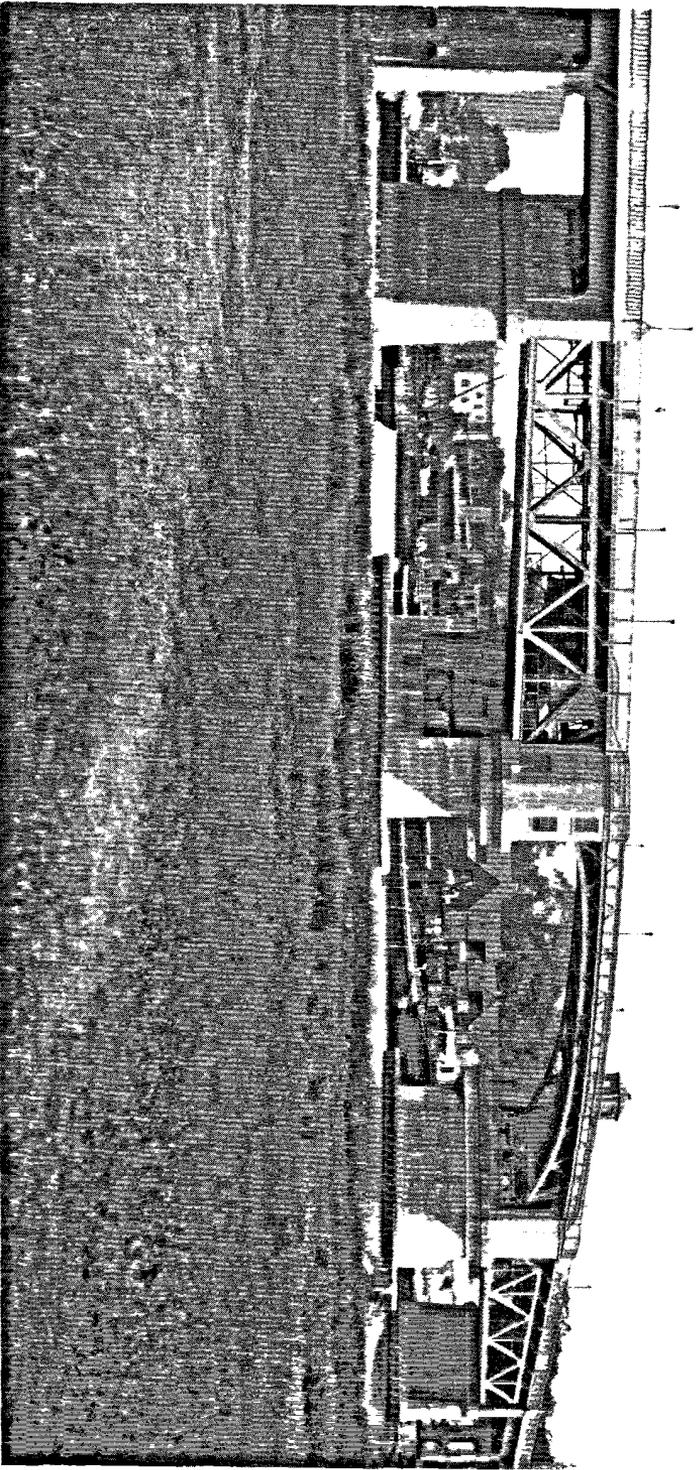
PONT 'St-JUDEGER' SUR LA RIVIÈRE DU LOUP À LA RIVIÈRE-DU-LOUP, COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP.—Edmundston). Ce pont dont la longueur totale est de 165 pieds est composé de trois arches en béton armé portant une voie charretière de 27 pieds et 6 pouces et deux trottoirs de 3 pieds et 6 pouces chacun. Construit en 1932.



PONT SUR LA RIVIÈRE NOIRE À St-NARCISSE, COMTÉ DE LOTBINIÈRE.—(Route St-Hubert). Ce pont est formé d'une travée de 45 pie-  
s de portée constituée par une dalle en béton armé supportée par des poutres métalliques reposant sur deux culées en béton. Sa  
largeur de voie charretière est de 20 pieds et il a été construit en 1931.



PONT SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU ENTRE SOREL ET St-JOSEPH DE SOREL, COMTÉ DE RICHELIEU.—(Route Lévis—St-Jambert). Vue de la travée basculée, de 200 pieds de portée, en position ouverte. Un mécanisme actionné au moyen de moteurs électriques permet la manœuvre simultanée de chacune des deux voûtes ainsi que des barrières de sécurité par un seul opérateur, du poste de contrôle établi sur le pilier de la rive droite. En cas d'interruption du courant, on peut recourir à l'opération manuelle qui exige toutefois plus de temps.



PONT SUR LA RIVIÈRE RICHAILLU ENTRE SOREL ET ST-JOSEPH DE SOREL, COMTÉ DE RICHAILLU.—(Route Lévis—St-Jambert). Ce pont dont la longueur totale est de 890 pieds comprend trois travées principales à superstructure métallique et dix travées de viaduc en béton armé de 45 pieds de longueur chacune. La travée métallique centrale de 200 pieds de portée est à bascule et à double voie et la longueur de chacune des deux autres travées en charpente métallique est de 120 pieds. La largeur de la voie charretière est de 24 pieds avec, en plus, deux trottoirs de 5 pieds de largeur chacun. La construction de ce pont commença en 1931 et fut terminée en 1932.

CHAPITRE I  
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES  
PONTS-ROUTES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF

---

QUÉBEC, le 30 juin, 1933.

A l'honorable M. J. N. FRANCOEUR, C.R.,  
*Ministre des Travaux Publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le Ministre,*

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport pour l'année fiscale 1932-33 concernant la construction et l'entretien des ponts-routes relevant de votre ministère, lesquels, comme vous le savez, doivent être de caractère permanent, offrant un débouché de pas moins de vingt pieds de largeur.

A

SERVICE DE LA CONSTRUCTION

Par suite des conditions économiques actuelles, nous n'avons pu répondre, cette année, qu'aux demandes les plus urgentes; aussi, le nombre des ponts construits ou en construction durant l'année est-il inférieur au chiffre habituel et voire même à la moyenne annuelle depuis 1908. Dans les circonstances, lorsqu'il nous est impossible d'aider une municipalité qui désire remplacer ses ponts en bois par des constructions de nature plus permanente, nous lui conseillons de les consolider efficacement afin d'en prolonger la durée le plus longtemps possible lorsque la chose peut se faire sans compromettre la sécurité.

Plusieurs demandes nous sont venues de municipalités projetant la reconstruction de certains de leurs ponts et dans chaque cas nos ingénieurs se sont rendus sur les lieux pour examiner l'état actuel de la construction et obtenir les renseignements requis pour la préparation des plans. De nombreux projets sont ainsi à l'étude et les plans et devis qui seront dressés ou qui sont en voie de l'être serviront de base à l'exécution de l'ouvrage quand les conditions financières seront devenues meilleures.

Les municipalités se rendent compte en effet des avantages que présente la construction, avec le concours du gouvernement, de ponts de caractère permanent, surtout lorsque ces derniers sont situés sur les routes principales.

Le coût de la construction des ponts s'accroît par suite du développement que prend le transport sur nos routes et dont une des conséquences est de nous forcer à donner à la voie, sur ces constructions, une largeur plus grande que par le passé. Toutefois, nous nous efforçons d'adopter le projet qui paraît le plus économique eu égard aux conditions physiques de l'endroit où le pont doit être construit et nous favorisons en autant que possible l'utilisation des produits de la Province ainsi que de la main-d'oeuvre locale. Lorsque ces constructions doivent être érigées sur le parcours de routes régionales nous collaborons, en outre, étroitement avec les officiers du ministère de la Voirie en vue de choisir pour leur localisation le site qui soit le plus avantageux.

Parmi les ponts construits au cours de l'année fiscale expirée le 30 juin 1933, nous vous citons les suivants :

Pont sur la rivière Nicolet,  
à Victoriaville, comté d'Arthabaska.

Pont sur la rivière Yamaska,  
dans le village d'Adamsville, comté de Brôme.

Pont "Agnès" sur la rivière Chaudière,  
à Mégantic, comté de Frontenac.

Pont sur la rivière Petit Pabos,  
à Ste-Adelaïde de Pabos, comté de Gaspé.

- 
- Pont de la route Sirois sur la rivière du Sud,  
à Ste-Euphémie, comté de Montmagny.
- Pont "Mitchell" sur la rivière Blanche,  
à Templeton-Est, comté de Papineau.
- Pont sur la rivière Ste-Anne, en face de l'Église,  
à St-Casimir, comté de Portneuf.
- Pont "de la Propre" sur la rivière la Propre,  
à St-Rémi, comté de Portneuf.
- Pont "Landry" sur la rivière du Bic,  
à Ste-Cécile du Bic, comté de Rimouski.
- Pont "St-Ludger" sur la rivière du Loup,  
à la Rivière-du-Loup, comté de Rivière-du-Loup.
- Pont "du Moulin Déchène" sur la rivière Yamachiche,  
entre St-Barnabé et Yamachiche, comté de St-Maurice.
- Pont sur la rivière Noire,  
entre Durham-Sud et Canton Melbourne, comtés de  
Drummond et de Richmond.
- Pont sur la rivière St-François,  
à Estcourt, comté de Témiscouata.

Et parmi ceux qui étaient en voie de construction durant la même année, les suivants:

- Pont sur la rivière Famine,  
entre Ste-Rose et Ste-Germaine, comté de Dorchester.
- Pont "de la Fromagerie" sur la rivière Bois Blanc,  
à St-Justin, comté de Maskinongé.
- Pont "Lane", sur la rivière Rouge,  
à Rawdon, comté de Montcalm.
- Pont "Blais" sur la rivière Shawinigan,  
à St-Mathieu, comté de St-Maurice.

Le résumé suivant donne, en outre, un aperçu du travail exécuté depuis 1908:—

Nombre de ponts construits depuis le 1er juillet 1908 jusqu'au 1er juillet 1933.....	1,281
Coût des ponts construits.....	\$17,299,625.43
Subvention du Gouvernement pour les ponts construits.....	\$11,672,413.29
Longueur totale de superstructure des ponts construits.....	128,438 pds.
Nombre de ponts construits depuis le 1er juillet 1932 jusqu'au 1er juillet 1933.....	24
Nombre de ponts en construction au 1er juillet 1933.....	6
Longueur totale des ponts en construction....	7,461 pds.
Estimé du coût des ponts en construction, y compris celui des grands ponts.....	\$4,237,291.63

Les montants représentant respectivement, dans le tableau qui précède, le coût des ponts construits et en construction, cette année, sont encore considérables, comme vous pouvez le constater, et ceci est dû pour une bonne part à l'exécution du "programme de construction des grands ponts" inauguré en septembre 1931 et autorisé par la loi, 21, Georges V, chapitre 5.

Des huit ponts mentionnés dans cette loi, trois sont maintenant ouverts à la circulation; ce sont ceux d'Yamaska-Est—Yamaska-Ouest, de St-François du Lac—Pierreville et de Sorel St-Joseph, qui, situés sur le parcours de la route conduisant de Québec à Montréal par la rive sud, facilitent beaucoup la circulation sur ce parcours en éliminant la traversée en bac à chacun de ces endroits et contribuent ainsi au bien général de la Province en aidant à promouvoir le développement de cette région. Trois autres; ceux de Chicoutimi—Ste-Anne, de l'Ile d'Orléans et de Caughnawaga sont en construction, le soin de faire exécuter ce dernier ayant toutefois été confié à la Corporation du Pont du Lac St-Louis.

---

---

COMMENTAIRES SUR CERTAINS GRANDS PONTS CONSTRUITS  
DURANT L'ANNÉE ÉCOULÉE OU ACTUELLEMENT  
EN VOIE DE CONSTRUCTION

Ajoutons quelques précisions concernant quelques uns des ponts que nous venons de mentionner :

*Yamaska-Est—Yamaska-Ouest:*

Le pont qui relie Yamaska-Est et Yamaska-Ouest en traversant la rivière Yamaska, en la paroisse de St-Michel d'Yamaska, a une longueur totale de 985 pieds et a été ouvert à la circulation le 13 juin 1932. Les travaux de construction, commencés en septembre 1931, ont été complétés en moins d'un an. Ce pont franchissant une rivière classée navigable comporte, de ce fait, une travée mobile. Cette travée, de 155 pieds de portée, tourne horizontalement sur un pivot central et est mue par un mécanisme qui n'est actionné que manuellement vu le peu d'importance de la navigation à cet endroit.

*St-François du Lac—St-Thomas de Pierreville:*

Le pont de St-François du Lac, traversant la rivière St-François et reliant ce village à celui de St-Thomas de Pierreville, a été terminé le 1er août 1932 et ouvert à la circulation, par la suite. Sa longueur est de 1,932 pieds et sa construction a duré approximativement un an, ce qui revient à dire que les travaux ont été poussés avec vigueur.

*Sorel—St-Joseph de Sorel:*

Le pont de Sorel traverse la rivière Richelieu entre la Ville de Sorel sur la rive Est et le village de St-Joseph de Sorel sur la rive Ouest. La mise en place de sa superstructure ainsi que de l'installation électrique requise pour l'éclairage du pont et pour la manoeuvre de sa travée bascule à double volée a été complétée et il a été ouvert à la circulation le 16 novembre 1932. Le peinturage de la charpente métallique, suspendu l'automne dernier à cause de la saison avancée, a été continué et complété ce printemps. Des essais ont aussi été faits pour vérifier le bon fonctionnement de la travée bascule et ont donné des résultats des plus satisfaisants.

---

*Chicoutimi—Ste-Anne de Chicoutimi:*

Au pont sur la rivière Saguenay entre Ste-Anne et Chicoutimi, toutes les unités de la sous-structure sont actuellement construites, à l'exception du pilier central de la travée tournante qui sera lui-même terminé, nous l'espérons, cet automne. Le caisson utilisé pour l'exécution des travaux de sa fondation ayant été endommagé lors des crues anormales des eaux l'automne dernier. Il a été décidé depuis de combiner les travaux de construction de ce pilier avec ceux des piliers et murs de protection destinés à empêcher les navires de heurter accidentellement la travée tournante lorsque cette dernière sera ouverte pour laisser passage au trafic maritime. Le montage de la superstructure des six travées fixes qui font partie de ce projet progresse assez rapidement et la travée tournante sera mise en place dès que ses appuis seront prêts à la recevoir.

Il restera alors à faire le tablier en béton, à appliquer deux couches de peinture sur la charpente métallique et à procéder, avant l'ouverture du pont à la circulation, à l'installation électrique nécessaire pour l'éclairage et pour la manoeuvre de la travée mobile. Les travaux aux approches seront parachevés et une maison pour l'usage des percepteurs de péages sera construite à proximité du pont.

*Village Montmorency—Ile d'Orléans:*

Le pont de l'Ile d'Orléans qui reliera cette dernière à la Côte-de-Beaupré en traversant le chenal nord du St-Laurent entre les limites ouest de St-Pierre et le village Montmorency constitue un projet de grande envergure. Les viaducs en béton armé sur chaque rive ont été faits et toutes les unités de la sous-structure sont actuellement construites sauf celles de la portion centrale qui ne fait pas partie des contrats accordés jusqu'à ce jour; le montage de la charpente métallique des travées de chaque côté du chenal est aussi en partie fait. Le plancher en béton reste à faire ainsi que l'application de la deuxième et troisième couches de peinture sur la charpente métallique. L'ensemble de ces deux tronçons représentera une longueur de 3.330 pieds.

---

L'approche nord qui s'étend sur une longueur de 2,145 pieds est terminée à l'exception des trottoirs et garde-corps dont la construction se fera plus tard. Des soumissions sont actuellement demandées pour l'approche sud qui aura 6,500 pieds de longueur avec 20 pieds de voie charretière et un trottoir de 4 pieds en amont.

La partie centrale pour laquelle des soumissions vont également être demandées, consistera en un pont suspendu de 1,894 pieds formé d'une travée centrale de 1,059 pieds flanquée d'une travée de 417 pieds et six pouces de chaque côté et relié à chacune de ses extrémités à la partie actuelle par une travée fixe de 238 pieds de portée. Cette construction reposera sur 6 piliers dont deux serviront d'ancrages pour les câbles d'acier du pont suspendu. Le dégagement vertical entre le tablier et le niveau des eaux hautes sous la travée centrale atteindra 106 pieds et la voie sera en pente de chaque côté depuis le centre jusqu'à l'entrée du pont. La longueur totale du pont proprement dit sera de 5,700 pieds et l'ensemble de l'ouvrage y compris les approches s'étendra sur une longueur d'environ deux milles et trois-quarts.

## B

### SERVICE DE L'ENTRETIEN

M. J. G. O'DONNELL

*Ingénieur en charge*

---

Organisé officiellement en 1922, pour la surveillance et le maintien en bon état des ponts permanents, en acier ou en béton armé, de plus de 20 pieds de portée libre, le service d'entretien s'est occupé jusqu'en 1930, de coopérer avec les différentes municipalités propriétaires des ponts construits avec subvention totale ou partielle du gouvernement, et en plus d'octrois substantiels dans les travaux d'une certaine envergure, le service apportait sa collaboration technique aux conseils municipaux chargés de l'exécution des travaux.

En 1930, le gouvernement désireux d'apporter une assistance plus efficace aux municipalités, décida, tout en laissant à ces municipalités la propriété des ponts, de prendre à sa charge l'entretien de ces constructions. Plusieurs, en raison de leur âge et des développements rapides du programme de voirie, ainsi que du progrès de la locomotion automobile, exigeaient des améliorations assez considérables.

Dégagées des frais d'entretien et stimulées par les subventions quant aux réparations et améliorations, les conseils municipaux portent plus d'intérêt qu'auparavant aux ponts sous leur juridiction et les demandes d'assistance et de surveillance pour des travaux projetés nous arrivent sans cesse. Cette année encore il nous a fallu trier parmi les plus urgents et remettre à plus tard les ouvrages de moindre importance.

De juillet à septembre nous avons parachevé les importants travaux entrepris ce printemps, sous la loi des secours contre le chômage aux trois ponts suivants:

Le pont Galipeault,  
à Ste-Anne de Bellevue, comté de Jacques-Cartier.

Le Pont Rouille,  
à St-Théophile du Lac, comté de Champlain.

Le Pont Larocque,  
à Notre-Dame du Bon-Conseil, comté de Drummond.

En outre, le service d'entretien a exercé ses activités sur 110 autres ponts, pour des travaux en majorité urgents et malgré un budget plus restreint mis à notre disposition, la saison a été très active car une partie des ouvrages exécutés au printemps de 1933 n'entreront qu'au rapport de l'an prochain.

Sous la surveillance de contremaîtres dépendant directement du ministère nous avons fait ces travaux en nous servant de la main-d'oeuvre locale et des matériaux de la province de Québec achetés dans chaque municipalité intéressée et les contribuables se montrent satisfaits de ce mode de procéder.

---

Parmi les principaux ouvrages entrepris au cours de cette année fiscale, citons:

Quatre ponts: les ponts MacDonald, Gauthier, Prévost  
et 4e rang Chevrette,  
à St-André d'Acton, comté de Bagot.

Le Pont de la Petite Montréal,  
à Chambly, Comté de Chambly.

Le Pont No 2 sur la rivière des Mares,  
à Baie St-Paul, comté de Charlevoix.

Quatre ponts: Grand Ruisseau, Chevrette, 7e rang et  
4e rang.  
à St-Ambroise, comté de Joliette.

Le Pont Taschereau,  
à St-Lambert, comté de Lévis.

Le Pont Forest,  
à Rawdon, comté de Montcalm.

Le Pont de la Grande Ligne,  
à St-Célestin, comté de Nicolet.

Le Pont des Bertrands,  
à St-Alban, comté de Portneuf.

Le Pont Malo,  
à Beloeil, comté de Verchères.

Le Pont Allard,  
à St-François du Lac, comté d'Yamaska;

et nombre d'autres.

Comme nous le signalions dans un rapport antérieur, la fiévreuse concurrence entre le rail et la route dans le transport des charges lourdes amène un problème de plus en plus ardu en ce qui concerne l'entretien et l'amélioration des ponts-routes.

Le service de la construction prévoit pour sa part dans la préparation des plans, de nouveaux ponts, mais le service d'entretien doit voir à des centaines de ponts érigés avant l'ère du lourd camionnage et plusieurs exigent des réparations et améliorations qu'il nous faut étudier longuement.

La question est d'autant plus épineuse que tous ces ponts appartiennent aux municipalités et on peut juger du travail qui incombe à notre personnel technique quand il nous faut les entretenir et faire face aux demandes d'amélioration qu'il ne nous est pas toujours permis de considérer dans le sens indiqué par les municipalités.

Notre personnel régulier et permanent n'a pas augmenté depuis l'an dernier bien que le nombre des contremaîtres temporaires ait été plus grand cette année.

Il nous fait plaisir de signaler que les nouveaux locaux où logent les services de la construction et de l'entretien permettent un travail plus efficace et un meilleur rendement du personnel.

Humblement soumis,

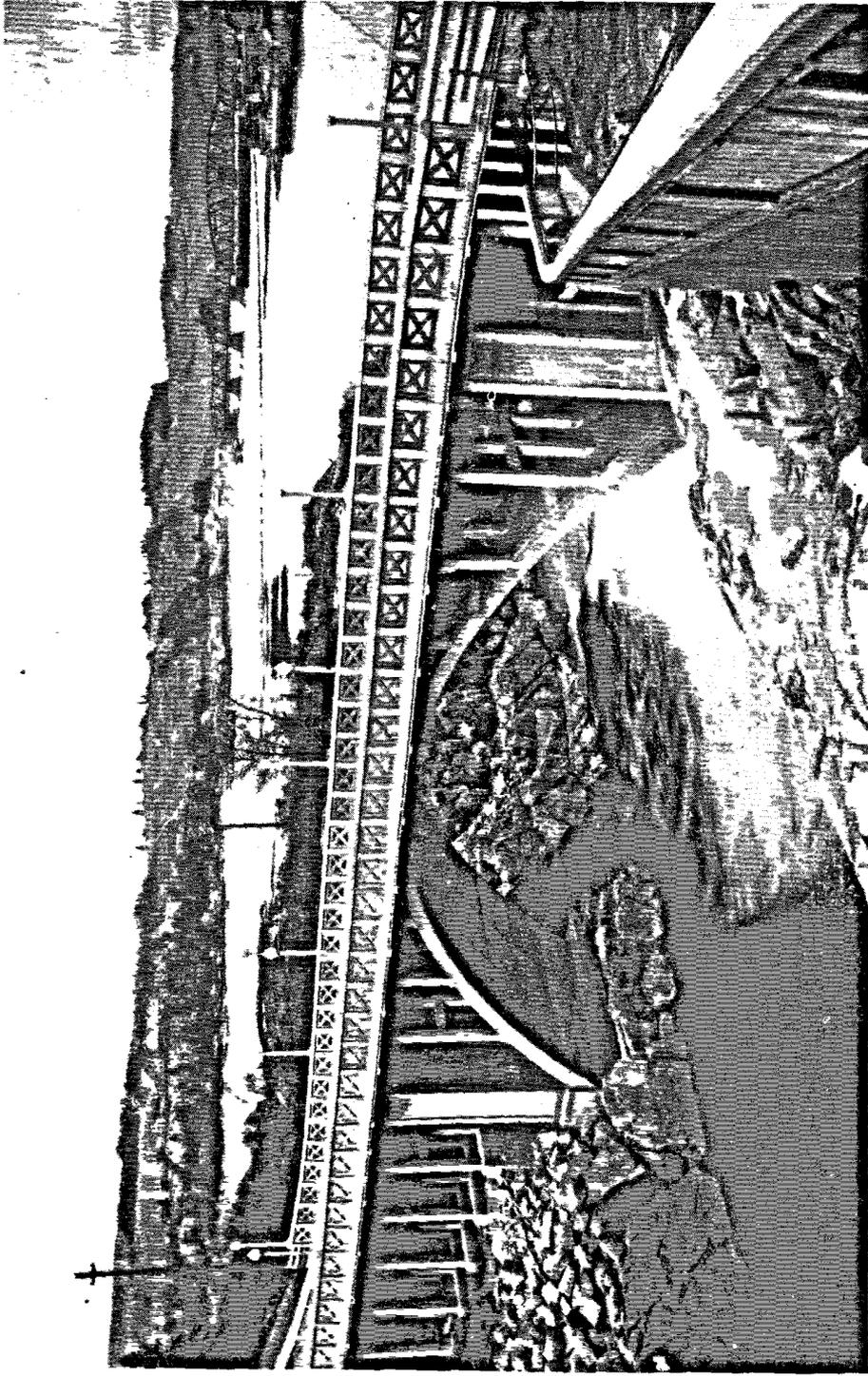
*L'ingénieur-en-chef,*

IVAN E. VALLÉE,

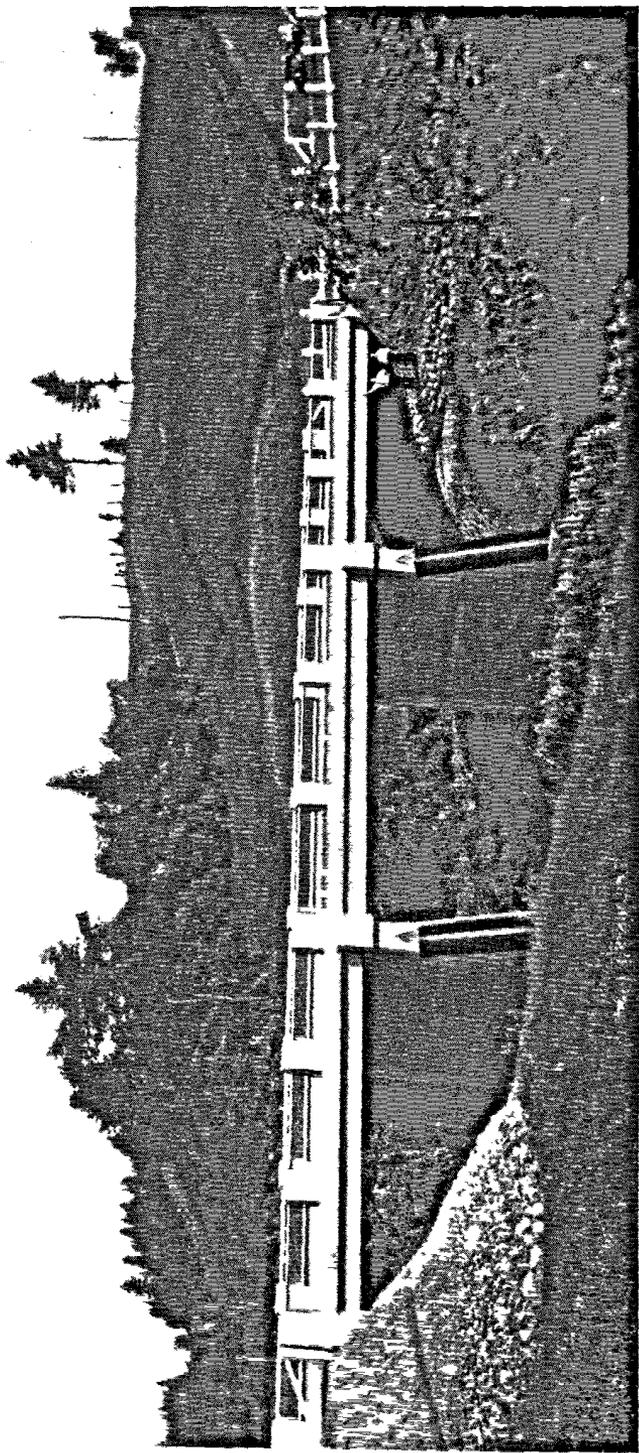
*Sous-ministre.*

*L'ingénieur-en-chef adjoint,*

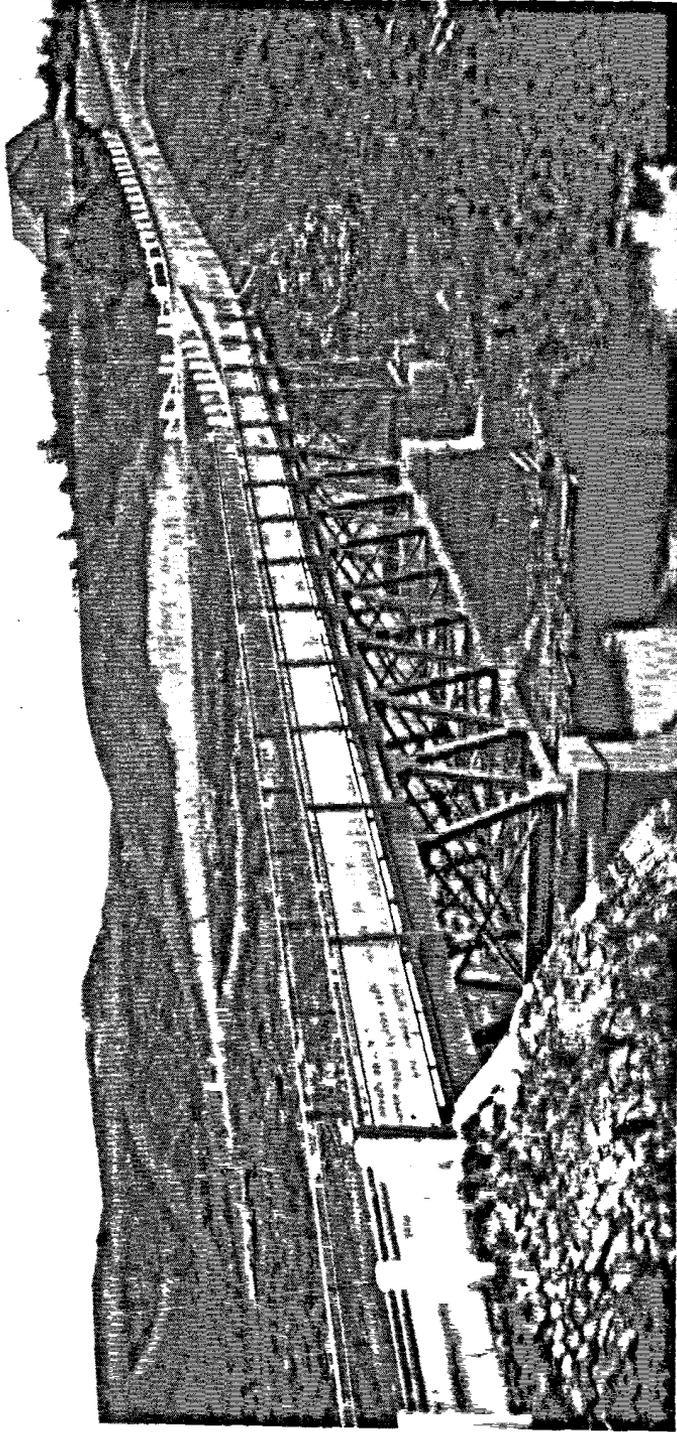
OLIVIER DESJARDINS.



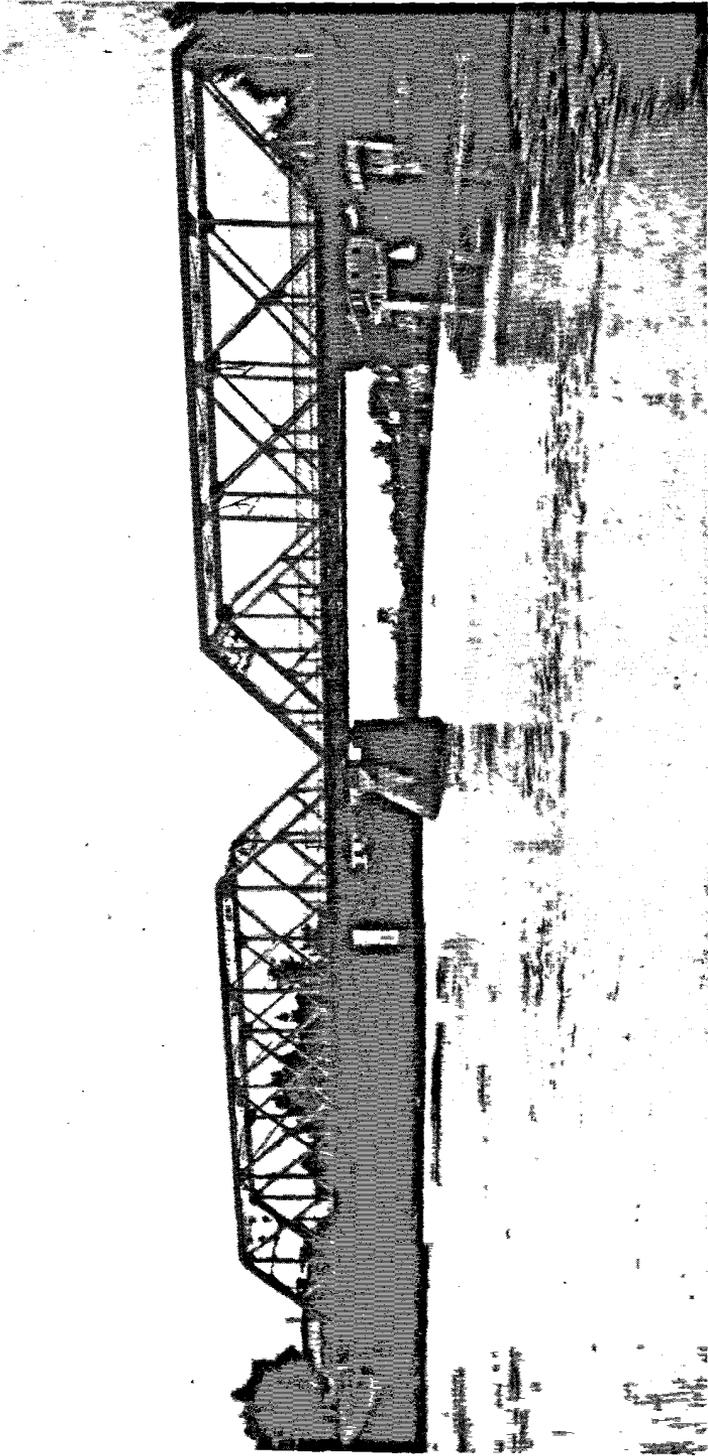
PONT "DU BASSIN" SUR LA RIVIÈRE CHICOUTIMI À CHICOUTIMI, COMTÉ DE CHICOUTIMI.—(Route Chicoutimi—St-Bruno). Arche centrale en béton armé de 100 pieds de portée flanquée de deux viaducs aussi en béton armé. Voie charretière de 22 pieds de largeur et deux trottoirs de 5 pieds de largeur chacun. Construit en 1932.



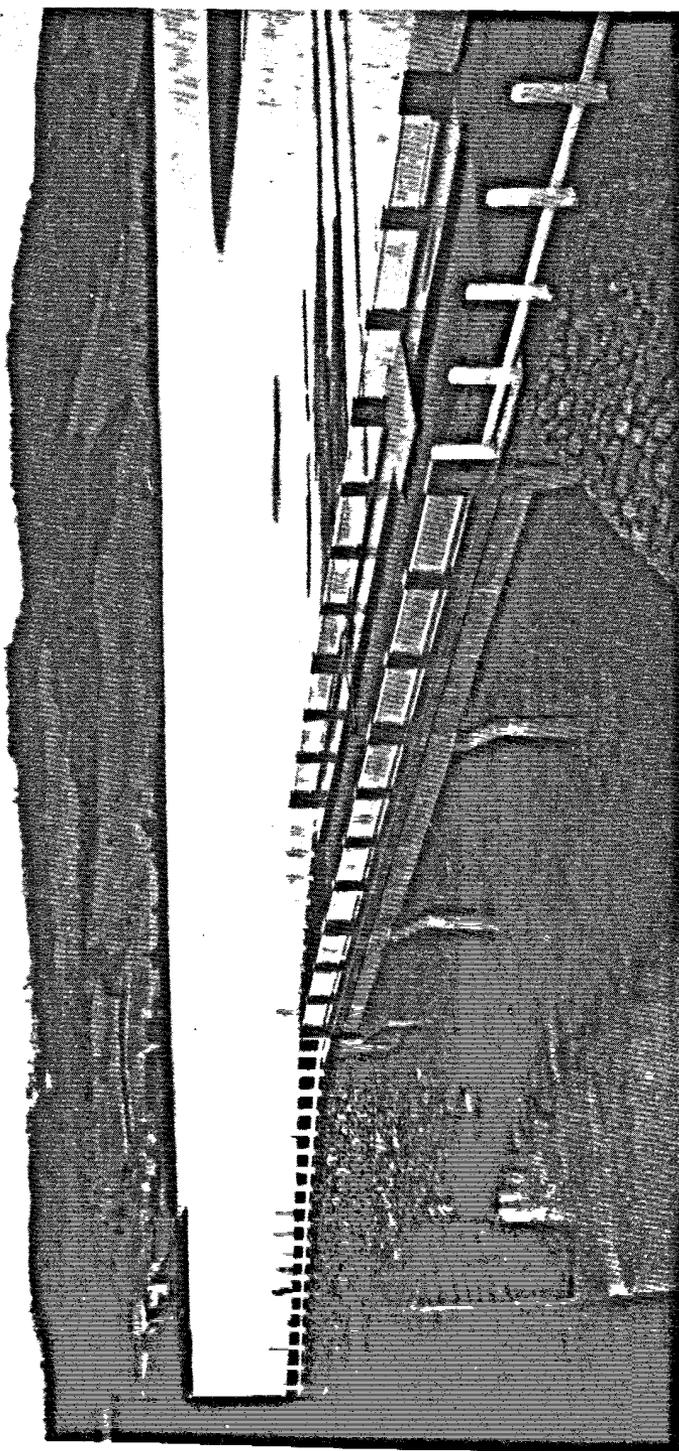
PONT "DU MOULIN DECHÊNE" SUR LA RIVIÈRE YAMACHICHE ENTRE ST-BARNABÉ ET YAMACHICHE, COMTÉ DE ST-AURICE.—Tablier en béton armé sur substruction en béton. Trois travées formant une longueur totale de 127 pieds. Voie charretière de 18 pieds de largeur. Construit en 1932.



PONT DIT "DE LA PROPRE" SUR LA RIVIÈRE DE LA PROPRE À ST-RÉMI, COMTÉ DE PORTNEUF.—(Route Grondines—Hervey-Jonction).  
Super-structure à voie supérieure, reposant sur substruction en béton et prolongée par un viaduc métallique formant une longueur totale de 207 pieds. La largeur de la voie charrettière est de 18 pieds. Construit en 1932.



PONT SUR LA RIVIÈRE STE-ANNE EN FACE DE L'ÉGLISE DE PORTNEUF.—(Route Grondines—Hervey-Jonction).  
Pont de 317 pieds de longueur totale et constitué de deux travées à superstructure métallique reposant sur substruction en béton.  
Voie charretière de 20 pieds de largeur et deux trottoirs de 5 pieds chacun. Construit en 1932.



PONT SUR LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS À ESTCOURT, COMTÉ DE TAMISSCOUATA. (Route St-Alexandre—Fort Kent). Longueur totale de 126 pieds repartie en trois travées. Tablier en béton armé sur substruction en béton. Voie charretière de 24 pieds et un trottoir de 5 pieds. Construit en 1932.



CHAPITRE II  
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ÉDIFICES  
PARLEMENTAIRES ET AUTRES, Y COMPRIS  
LES PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

RAPPORT DU SERVICE DES ARCHITECTES

QUÉBEC, le 1er juillet 1933.

A l'honorable M. J. N. FRANCOEUR, c.r.,  
*Ministre des Travaux publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le Ministre,*

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport pour les travaux exécutés au cours de l'année budgétaire 1932-33.

Comme pour l'année passée, nous nous sommes limités aux travaux d'entretien et aux améliorations, qui nous ont paru les plus nécessaires.

Nous avons, cependant, profité de la nature des travaux et de l'état des lieux, pour effectuer, en certains endroits, des ouvrages s'étendant à toutes les parties de la bâtisse considérée.

Ces ouvrages, toujours considérables dans l'ensemble, peuvent se résumer ainsi, en suivant l'ordre que nous avons établi l'an dernier, classant en quatre catégories les bâtisses dont la construction ou l'entretien relèvent du Ministère des Travaux publics, soit :

A

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

AMOS (ABITIBI)

Réparations partielles au système de chauffage.

ARTHABASKA (ARTHABASKA)

Confection de casiers en bois pour la voûte du Greffe du Procureur de la Cour Supérieure.

---

---

En fin d'année, nous venons d'accorder plusieurs contrats relatifs à l'amélioration de la couverture, du système de chauffage, de l'électricité, ainsi que de tout l'intérieur et l'extérieur de la bâtisse du palais de justice et prison.

Ces travaux s'étendront sur plusieurs mois.

CHICOUTIMI (CHICOUTIMI)

*Palais de Justice:*

Réparations diverses à la plomberie, au système de chauffage. Aménagement d'une petite chambre de toilette et correction au drainage des eaux domestiques.

CAMPBELL'S BAY (PONTIAC)

Réfection du plafond de la voûte du Protonotaire.

HULL (HULL)

Peinturage partiel de la couverture et réparations au puits de lumière. Renouvellement de la tuyauterie de quelques accessoires de plomberie. Reprise d'un plafond dans une chambre de toilette et des fissures dans les enduits des cellules.

HAVRE AUBERT (ILES DE LA MADELEINE)

Agrandissement de la dépendance du palais de justice et autres ouvrages d'amélioration au moteur et au système d'électricité.

JOLIETTE (JOLIETTE)

Petits travaux d'entretien, dont la réparation à un réchaud du système d'eau domestique.

LA MALBAIE (SAGUENAY)

Refection de tout le système électrique dans le palais de justice et prison, et installation d'un luminaire neuf. Installation d'un ameublement métallique dans la voûte du Bureau d'Enregistrement.

MONT-LAURIER (MONTCALM)

Embellissement du terrain en façade du palais de justice, par le nivellement et l'ensemencement de graines à gazon.

---

Aménagement de deux cellules et d'une petite salle commune, formant quartiers réservés pour les prisonnières. Ce travail qui constitue une amélioration dans la distribution des salles de la prison, fut réalisé par la construction d'une division et le percement d'une porte dans les limites actuelles de la prison.

MONTRÉAL (MONTRÉAL)

*Palais de Justice:*

Au vieux palais de justice: Réparation de la couverture.

Au nouveau palais de justice: Réparations à l'une des portes tournantes, à la couverture et aux ascenseurs. Réfection du revêtement en brique des bouilloires dans la chaufferie. Amélioration de la ventilation et ménage dans la chambre des délibérations des jurés. Construction de divisions pour l'aménagement de bureaux pour l'un des services du département de la Voirie.

*Prison à Bordeaux:*

Ouvrages courants d'entretien pour lesquels nous avons fourni les matériaux.

NEW CARLISLE (GASPÉ)

Construction d'un petit réservoir en béton pour faciliter l'alimentation de l'eau nécessaire à la prison.

QUÉBEC (QUÉBEC)

*Palais de Justice:*

Amélioration au chemin de l'entrée des voitures et à la chaussée de la cour intérieure. Augmentation du pouvoir des calorifères dans la partie de l'annexe, archives, greffe, etc.

Des moustiquaires ont été placées aux fenêtres du côté nord. Le luminaire dans la bibliothèque du Barreau a été amélioré. Des bandes en cuivre ont été placées aux chassis en façade. L'ascenseur de l'annexe a été amélioré et des travaux de réparation ont été faits aux murs de cette annexe.

*Prison de Québec: (Hommes)*

Réparation à la couverture. Aménagement d'une nouvelle salle de toilette comprenant l'installation de plusieurs stalles, dont deux pour douches et d'accessoires modernes et adéquats à l'endroit.

*Refuge Notre-Dame de la Merci: (Prison des femmes)*

Remplacement de grilles aux fournaises. Aménagement d'une petite chapelle à l'usage du culte protestant; soit: fabrication de quelques meubles, d'après nos dessins, et installation de tentures appropriées, etc.

RIMOUSKI (RIMOUSKI)

Réfection du mur de clôture en maçonnerie de la cour de la prison, dans lequel une porte en fer fut installée en remplacement des vieilles portes en bois.

Ménage partiel à l'intérieur du palais de justice, comportant des ouvrages de tapisserie, vernissage et installation d'un prélat.

RIVIÈRE-DU-LOUP (KAMOURASKA)

Embellissement du terrain, en façade de l'annexe terminée l'an dernier, suivant le profil du parterre du palais de justice.

ST-JOSEPH (BEAUCE)

Réparations diverses aux tuyaux du drainage, aux planchers des cellules, à la clôture en façade principale, à la couverture, à quelques salles de toilette.

Creusage d'une cave, avec porte en fer dans le soubassement, pour permettre l'emmagasinage de la quantité nécessaire de charbon.

SOREL (RICHELIEU)

Travaux de plomberie, en vue de l'approvisionnement d'eau chaude dans la cuisine de la prison. Réparations et corrections à la tuyauterie du drainage des eaux domestiques.

SHERBROOKE (ST-FRANÇOIS)

*Palais de Justice:*

Réparation et réfection des enduits dans les pièces réservées aux juges de la Cour Supérieure et dans lesquelles des travaux de peinture furent ensuite exécutés et un luminaire approprié installé.

---

Mise en place de couvre-radiateurs dans la Cour Supérieure. Construction d'une division vitrée, subdivisant l'une des pièces en antichambre et bureau pour l'un des magistrats.

Rejointoiment des pierres du perron de l'entrée principale.

#### ST-HYACINTHE (ST-HYACINTHE)

Installation de nouvelles grilles dans les fournaises. Construction de casiers dans la voûte du Bureau d'Enregistrement.

#### ST-JÉRÔME (TERREBONNE)

Installation de valves de sûreté sur les fournaises et de moustiquaires dans certaines fenêtres. Construction d'une division vitrée pour bureaux des registrateurs. Altération et amélioration de la galerie de la Cour Supérieure. Peinturage des appuis en bois des fenêtres du palais de justice.

Au vieux palais de justice à Ste-Scholastique, quelques ouvrages de protection, tels que volets fixes en planches, avis montés sur piquets, furent fixés dans les portes et les fenêtres et sur le terrain.

#### TROIS-RIVIÈRES (TROIS-RIVIÈRES)

##### *Palais de Justice:*

Installation de stores dans certaines fenêtres des Cours. Ménage, peinturage et correction d'enduits dans deux bureaux.

##### *Prison:*

Installation d'une fournaise neuve et d'un réchaud dans la chaufferie.

#### VALLEYFIELD (BEAUHARNOIS)

Ouvrages de réparation aux fournaises avec addition de quelques radiateurs sur le système de chauffage. Construction de divisions vitrées dans le grand bureau des protonotaires.

Vers la fin de la présente année, d'importants contrats viennent d'être accordés, en rapport avec l'amélioration devenue nécessaire des diverses parties de l'édifice et dont les travaux demanderont plusieurs mois d'exécution.

---

---

**VILLE-MARIE (TÉMISCAMINGUE)**

Au cours de la présente année, les travaux de parachèvement à l'intérieur et autour de la bâtisse, récemment terminée, ainsi que l'aménagement des diverses pièces, furent exécutés. Ces ouvrages consistèrent :

- a) En l'installation d'un luminaire, partie d'un dessin commercial et partie d'un dessin spécial, suivant l'importance des salles;
- b) En travaux de peinture et de décoration de tout l'intérieur;
- c) Et, à l'extérieur, la mise en bon état du terrain dont l'aspect fut modifié, suivant les indications d'un plan de parterre, avec tracés et construction de chemins et allées et de trottoirs en béton.

L'ameublement proprement dit des cours (sièges, tables); des bureaux (pupitres, chaises, filières); des cellules (lits) et des autres pièces, telles qu'infirmierie, chambres, fut commandé et livré au début de la présente année.

**B****ÉDIFICES PARLEMENTAIRES ET PUBLICS****MONTRÉAL***Bureaux du Gouvernement:*

Réparations et améliorations à quelques-unes des couvertures des édifices formant ce groupe, rues Notre-Dame, St-Gabriel et St-Jacques. De plus: installation de soupapes de sûreté sur fournaies; construction de divisions dans les bureaux du département du Travail; transformation du grenier de l'un des édifices, pour l'aménagement des bureaux du service des poseurs de tuyauterie (ouvrage comprenant: l'altération de la charpente; la construction de planchers neufs en bois; le recouvrement des murs, soit d'enduits soit de planches de compositions; la pose de la plomberie et des accessoires d'une salle de toilette, l'installation du luminaire nécessaire, etc.).

## QUÉBEC

*Hôtel du Gouvernement:*

Sous ce nom se trouvent maintenant groupés quatre bâtisses dans lesquelles tous les travaux d'entretien ou d'amélioration sont habituellement confiés aux ouvriers réguliers et dont tous les corps de métiers ont été, cette année en particulier, fort occupés par les travaux de déplacement des bureaux des divers ministères vers le nouvel édifice: nettoyage, peinture, construction ou altération de divisions solides ou en assemblages; redistribution des sorties électriques; réfection des enduits défectueux, etc.

En plus de ces travaux courants, toutefois, il fut accordé plusieurs contrats pour des ouvrages d'un caractère spécial; tels sont dans:

1o: *L'édifice de la Législature:*

Réparation générale et mise en bon état de tous les motifs d'ornementation des toits couverts en tôle galvanisée, et réfection complète des gouttières et des tuyaux de descente, avec recouvrement neuf, en plomb, sur toute la corniche de l'édifice.

Installation de soupapes de sûreté sur bouilloires.

Démantèlement et remise à plomb du couronnement et du fronton de l'attique de l'avant-corps, à l'angle nord-ouest de l'édifice.

Installation d'un moteur-générateur pour l'énergie électrique nécessaire aux ascenseurs.

Amélioration d'un bout de plancher en béton par la confection, en surface, d'une couche de terrazzo.

2o: *Édifice de la Bibliothèque et Édifice "Aile-Nord":*

Réparations aux ouvrages en tôle galvanisée des couvertures sur ces deux édifices.

3o: *Édifice de l'Agriculture:*

Parachevé à l'automne 1932 pratiquement dans tous les détails, le nouvel édifice à bureaux du gouvernement put re-

cevoir, au cours de la présente année, tous les services du Ministère de l'Agriculture, quelques-uns de la Voirie, du Département du Revenu, la Statistique Municipale et l'Imprimeur du Roi.

A cette fin, les divers étages furent subdivisés en bureaux par des cloisons en bois, pleines ou vitrées; les ouvrages de peinture, de mise au point du système électrique, d'aménagement des bureaux (meubles fixes, armoires, tables, etc.) furent entièrement complétés. Il y eut aussi: l'installation du luminaire approprié à chaque partie de la bâtisse; l'installation de stores dans les fenêtres; le parachèvement du perron en granit de l'entrée principale; l'ameublement des salles de conventions (tables et chaises, avec tribunes); l'installation d'un tableau-indicateur.

Un ouvrage commun à ces quatre édifices fut l'étude et la mise à exécution d'un système de numérotage de toutes les portes donnant sur les corridors.

#### MUSÉE PROVINCIAL

Installation de couvre-radiateurs dans les salles principales; calfeutrage des châssis des puits de lumière. Les travaux de terrassement, commencés l'an dernier, ont été repris dès que la saison fut favorable et les routes tracées et exécutées à date permettront maintenant la stationnement des autos à l'arrière du Musée.

### C

#### ÉCOLES

##### ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER (MONTRÉAL)

Réparations à la couverture de l'édifice et à la clôture en fer entourant le terrain.

##### ÉCOLE NORMALE LAVAL (QUÉBEC)

Ménage général dans vingt-quatre bureaux et chambres, ainsi que dans les réfectoires. Réparation et peinture de la couverture. Peinture du préau. Réparations à la galerie en façade. Ouvrages d'amélioration du terrain. Installation des accessoires nécessaires dans trois chambres de toilette et corrections à la plomberie s'y rattachant. Réfection partielle du système électrique, ainsi que de la tuyauterie dans cinq salles de

---

toilette. Installation de prélaris et d'une glacière dans le logement du gardien.

## D

## BUREAUX D'ENREGISTREMENT—MORGUES ET COURS DE JUSTICE

Moins nombreuses que d'habitude ont été les demandes de renseignement techniques sur l'aménagement des bureaux d'enregistrement, etc.

Une inspection fut faite au bureau d'enregistrement à Coaticook, relativement à la voûte; et, sur les détails que nous avons fournis, des travaux d'amélioration ont été exécutés, que nous avons inspectés et trouvés conformes aux exigences des règlements.

Nous avons aussi, au cours de l'année, prêté notre concours dans l'exécution des projets suivants:

*Ministère de l'Agriculture:*

Étude de l'ameublement et des systèmes de tuyauterie pour électricité, gaz et eau dans les ouvrages d'aménagement des laboratoires situés au dernier étage de l'édifice de l'Agriculture.

*Service des Mines:*

Étude de la ventilation et des plans, et collaboration dans la rédaction des devis pour l'aménagement des salles du laboratoire des Mines.

En somme, le personnel s'est attaché, dans la rédaction des devis comme dans la composition des détails et des plans, à répondre, aussi logiquement que possible, aux problèmes qui se sont posés au cours de l'année.

LE SERVICE DES ARCHITECTES,

SYLVA FRAPPIER,

*Architecte et directeur des travaux publics,*

LÉOPOLD FONTAINE,

*Architecte.*



CHAPITRE III  
PRÉVENTION DES INCENDIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE

QUÉBEC, le 30 juin 1933.

A l'honorable M. J. N. FRANCOEUR, C.R.,  
*Ministre des Travaux Publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le Ministre,*

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, conformément à la Loi de la prévention des incendies (chapitre 180, S.R. Q. 1925).

Conformément à l'article 11 de cette loi, les octrois indiqués au tableau suivant ont été payés au cours de l'année écoulée à 52 municipalités qui ont installé un système de protection contre l'incendie ou qui ont amélioré celui qu'elles possédaient.

Municipalités	Comtés	Octrois
Arthabaska.....	Arthabaska.....	\$ 500.00
Aylmer.....	Gatineau.....	6,500.00
Beauport.....	Québec.....	2,000.00
Beebe Plain.....	Stanstead.....	3,024.00
Bernierville.....	Mégantic.....	11,184.08
Chatham Canton.....	Argenteuil.....	1,969.77
Cowansville.....	Missisquoi.....	1,058.63
Disraéli.....	Wolfe.....	1,323.25
Dolbeau.....	Roberval.....	6,489.22
Donnacona.....	Portneuf.....	2,769.17
Dorion.....	Vaudreuil.....	1,831.70
East-Broughton.....	Beauce.....	12,000.00
	A reporter:	50,649 82

Municipalités	Comtés	Octrois
	Reporté:	50,649.82
Gaspé.....	Gaspé-Sud.....	1,927.12
Jonquière.....	Chicoutimi.....	3,000.00
Lambton.....	Frontenac.....	149.68
La Pérade.....	Champlain.....	473.68
Lasalle.....	Jacques-Cartier.....	10,000.00
L'Assomption.....	L'Assomption.....	4,000.00
La Tuque.....	Lavolette.....	11,400.00
Laval-des-Rapides.....	Laval.....	5,000.00
Leclercville.....	Lotbinière.....	4,591.87
L'Epiphanie.....	L'Assomption.....	3,580.00
Linière.....	Beauce.....	796.95
Loretteville.....	Québec.....	8,764.80
Lorrainville.....	Témiscamingue.....	2,865.14
Luceville.....	Rimouski.....	5,000.00
Masson.....	Papineau.....	3,578.39
Mont-Joli.....	Matane.....	12,036.14
Mont-Laurier.....	Labelle.....	270.80
Montréal-Est.....	Laval.....	5,750.00
Notre-Dame de la Doré.....	Roberval.....	500.00
Papineauville.....	Papineau.....	4,299.60
Plessisville.....	Mégantic.....	15,223.84
Port-Alfred.....	Chicoutimi.....	4,192.50
Priceville.....	Matane.....	5,074.60
Rivière-du-Moulin.....	Chicoutimi.....	3,000.00
St-André Avellin (village).....	Papineau.....	1,339.88
St-André Avellin (paroisse).....	Papineau.....	350.24
Ste-Anne de Bellevue.....	Jacques-Cartier.....	5,667.90
Ste-Anne de la Pérade.....	Champlain.....	1,718.52
St-David de l'Aube-Rivière.....	Lévis.....	1,141.30
St-Félicien.....	Roberval.....	430.38
Ste-Flore.....	St-Maurice.....	1,000.00
Ste-Hélène de Breakeyville.....	Lévis.....	2,000.00
St-Joseph de Soulanges.....	Soulanges.....	3506.14
St-Pascal.....	Kamouraska.....	615.34
St-Pie.....	Bagot.....	4,333.34
Sawyerville.....	Compton.....	522.18
Terrebonne.....	Terrebonne.....	3,600.00
Upton.....	Bagot.....	5,000.00
Valcourt.....	Shefford.....	1,599.85
Verchères.....	Verchères.....	300.00
	TOTAL.....	199,250.00

De plus, à la suite des inspections qu'il a faites dans 200 municipalités, mon inspecteur-instructeur a été en mesure de recommander le paiement d'une prime de \$50.00 aux 15 municipalités dont les noms suivent et qui ont gardé l'efficacité initiale du système de protection contre l'incendie pour lequel elles ont reçu l'aide du gouvernement.

Municipalités	Comtés	Octrois
Disraéli .....	Wolfe.....	\$ 50.00
La Sarre.....	Abitibi.....	50.00
Macamic.....	Abitibi.....	50.00
Mont-Joli.....	Matane.....	50.00
Montréal-Ouest.....	Westmount.....	50.00
Rock-Island.....	Stanstead.....	50.00
Sacré-Coeur-de-Jésus de Crabtree Mills ..	Joliette.....	50.00
St-Alexandre.....	Iberville.....	50.00
Ste-Anne de la Pérade.....	Champlain.....	50.00
St-Jérôme.....	Lac St-Jean.....	50.00
St-Romuald d'Etchemin.....	Lévis.....	50.00
Valcourt.....	Shefford.....	50.00
Verchères.....	Verchères.....	50.00
Victoriaville.....	Arthabaska.....	50.00
Ville-Marie.....	Témiscamingue .....	50.00

Les demandes d'enquêtes sur les incendies d'origine douteuse ont encore augmenté cette année et il a fallu, pour assurer le bon fonctionnement de cette branche du service, séparer la province en deux districts dont un à l'ouest et l'autre à l'est des Trois-Rivières. Le district Ouest est desservi par deux investigateurs: MM. Arthur Malo et J. O. Legendre, qui ont leur résidence à Montréal, tandis

que le district Est est desservi par un investigateur, M. C. A. Beaupré, qui a sa résidence à Québec. Au cours des recherches préliminaires qui ont été faites en vue de la tenue d'une enquête, ces investigateurs ont localisé et interrogé au delà de 1,400 personnes et, de ce nombre, 773 ont rendu témoignage sous serment.

Les statistiques compilées par mon bureau sur les pertes causées par l'incendie dans la province, au cours de l'année 1932, révèlent les faits suivants:

Pertes matérielles totales.....	\$13,911,715.00
Pertes totales couvertes par les assurances....	\$10,673,740.00
Pertes totales non couvertes par les assurances.	\$3,237,975.00
Nombre d'incendies ayant causé chacun des dommages pour plus de \$10,000.00.....	127
Pertes totales causées par ces incendies.....	\$ 5,802,454.71
Nombre d'incendies ayant causé chacun des dommages pour moins de \$25.00.....	13,336
Pertes totales dues à ces incendies.....	\$ 136,405.83
Nombre d'incendies rapportés et dont l'origine n'est pas connue.....	4,220
Pertes totales causées par ces incendies.....	\$ 8,713,724.23
Personnes ayant perdu la vie au cours de ces incendies.....	77
Personnes ayant été blessées au cours de ces incendies.....	239
Nombre d'incendies rapportés.....	21,466

Humblement soumis,

*Le commissaire des Incendies de la Province,*

ERNEST LAVIGNE.

CHAPITRE IV  
CHEMINS DE FER

RAPPORT DU DIRECTEUR DES CHEMINS DE FER

---

QUÉBEC, le 30 juin 1933.

L'honorable M. J. N. FRANCOEUR, c.r.,  
*Ministre des Travaux publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le Ministre,*

En ma qualité de directeur des chemins de fer de la Province de Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le quinzième rapport annuel, pour la période du 30 juin 1932 au 30 juin 1933.

A cause des années que nous traversons, les activités ferroviaires tendant à l'augmentation et au développement des réseaux ont été relativement nulles, si bien que certains réseaux ont dû suspendre temporairement l'exploitation de divers tronçons. Mentionnons, par exemple, le chemin de fer Roberval et Saguenay qui a obtenu de la Commission des services publics de Québec, la permission de suspendre l'exploitation (a) de l'embranchement Chicoutimi qui va de la jonction Labrosse, sur la ligne principale, à un point situé sur le bassin de Chicoutimi et (b) de l'embranchement Laterrière à partir de Laterrière jonction, jusqu'au portage des Roches.

L'exploitation de ces deux embranchements a été suspendue aussi longtemps que les conditions économiques ne seront pas changées.

La compagnie ne pourra enlever ses rails sans la permission de la Commission des Services publics et si les conditions deviennent meilleures, la compagnie pourra être forcée d'exploiter de nouveau ces deux embranchements.

---

Je ne crois pas nécessaire de reproduire de nouveau les tableaux qui apparaissent dans les rapports précédents concernant les statistiques touchant les subventions de toute nature accordées ou payées à diverses compagnies de chemin de fer. On n'aura qu'à consulter ceux du rapport annuel de 1928 pour obtenir les renseignements voulus relativement à cette statistique, soit:—

Tableau "A" pour la balance restant disponible au département sur les sommes reçues du trésor. Ce tableau n'a pas été modifié et il est complet.

- Tableau "B", (a) pour les subventions en argent accordées à certaines compagnies;
- (b) pour les sommes payées au 30 juin 1928;
  - (c) pour les montants restant à payer à cette date;
  - (d) pour les subventions qui sont devenues caduques.

Ce tableau est complet à date, tel que publié dans le rapport de 1932.

- Tableau "C", (a) pour les subventions en terres accordées à certaines compagnies;
- (b) pour les sommes payées jusqu'au 30 juin 1928;
  - (c) pour les montants restant à payer à cette dernière date;
  - (d) pour les subventions qui sont devenues caduques, etc.

Ce tableau n'a pas été modifié et il est complet au 30 juin 1933, tel qu'il est publié dans le rapport de l'année 1928.

Tableau "D", pour les subventions en terres, non convertibles en argent, gagnées par différentes compagnies de chemins de fer jusqu'au 30 juin 1928, sur les subventions accordées par les lois 4 Éd. 7, ch. 2, section 1;—6 Éd. 7, ch. 4, sec. 1;—8 Éd. 7, ch. 5, sec 1;—1 Geo. V, ch. 2, sec. 1.

Ce tableau également n'a pas été modifié et il est complet à date, tel que publié dans le rapport de 1928.

- 
- Tableau "E", (a) pour les subventions en terres, non convertibles en argent, accordées à certaines compagnies;
- (b) pour subventions gagnées jusqu'au 30 juin 1928;
- (c) pour les subventions restant à gagner à cette dernière date;
- (d) pour les subventions qui sont devenues caduques, etc.

Ce tableau n'a pas été modifié et il est complet à date, tel que publié en 1928.

Je crois toujours intéressant de reproduire, révisé jusqu'au 30 décembre 1932, le tableau "F" qui apparaissait l'an dernier; lequel tableau énumère la longueur en milles des voies ferrées construites ou en exploitation ou prêtes à être livrées à l'exploitation, à cette date.

Humblement soumis,

*Le directeur des chemins de fer,*

IVAN E. VALLÉE,

*Sous-ministre.*



---

---

TABLEAU F

---

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

---

---



TABLEAU "F"

LONGUEUR DES VOIES FERRÉES CONSTRUITES OU EN EXPLOITATION OU PRÊTES À ÊTRE  
LIVRÉES À L'EXPLOITATION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, AU 30 DÉCEMBRE 1932.

A)—RÉSEAUX DES CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS. (C. N. R.) :—

1o.—CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN :

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>INTERCOLONIAL R'Y.</b>				
De la frontière interprovinciale, près de Matapédia, à				
Pointe-Lévis.....	292.65			
Hadlow à Charny.....	5.77			
St-Charles à Jct.-Ouest.....	16.73			
Joffre à la Jct. avec N.T.Ry. au mille 1.46 subdivision du				
Pont.....	1.46			
Chaudière à la Jct. Ste-Rosalie.....	115.96			
St-Léonard Jct. à Nicolet.....	14.70			
			447.27	
<b>LOTBINIÈRE &amp; MÉGANTIC R'Y.</b>				
Villeroy à Parisville—Parisville à Deschaillons 3.54 milles				
Opération Discontinué.....	13.12			
			13.12	
<b>NATIONAL TRANSCONTINENTAL R'Y.</b>				
De la frontière interprovinciale, près de Courchesne, à				
Diamond Jct.....	199.03			
Jct. avec Intercolonial Ry. au mille 1.46 subdivision du				
Pont à Cadorna via Pont et Cap Rouge.....	9.79			
Raccordement au C.N.Q. Ry. à Allenby.....	0.11			
Cap Rouge à la frontière interprovinciale près La Reine.....	493.31			
Dombourg à la Jct. avec C.N.Q.Ry près Donnacona.....	5.32			
Y à Cap-Rouge.....	0.18			
Taschereau au Mille 1.07 subdivision de Rouyn.....	1.07			
			708.81	

**TABLEAU "F"—(Suite)**  
**CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN:—(Suite).**

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>QUEBEC &amp; SAGUENAY R'Y.</b>				
St-Joseph à Cap Tourmente (loué du Q. R. L. & P. Co.)..	5.08			
Cap Tourmente aux Chutes Nairn.....	61.71		66.79	
<b>NATIONAL TRANSCONTINENTAL BRANCH LINES CO.</b>				
(Loué aux ch. de f. du Gouvernement Canadien) Mille				
1.07 subd. Rouyn près Taschereau à Noranda.....	42.83		42.83	
Total ch. de f. Govv. Can.....			1,278.82	
<b>20.—CANADIAN NATIONAL R'Y:</b>				
<b>CANADIAN NATIONAL R'Y.</b>				
Mille 66.82 subd. de Montfort au Lac Rémi.....	2.40			
La Doré à Dolbeau.....	25.31			
Oka Jct. à Chemin Calumet.....	4.31		32.02	
<b>GRAND TRUNK R'Y.</b>				
De la frontière interprovinciale à l'ouest de Norton Mills à la Jct. St-Henri.....	129.76			
Pointe-Lévis à Hadlow.....	0.95			
Charny à Richmond.....	88.71			
Victoriaville à Doucet's Landing.....	35.34			
Tronçon Ouest du Y à St-Henri.....	0.34			
Gare Bonaventure, Montréal, à la frontière interprovin- ciale à Rivière Beaudette.....	45.09			
Brossau à la frontière internationale à Fort Covington.....	61.56			
St-Lambert à la frontière internationale à Rouse's Point.....	40.18			
Raccordement au C.V. R'y à St-Jean.....	0.03			
Hemmingford à St-Isidore Jct.....	21.29			
Y à Cantic.....	0.24			
Y à Ayrness.....	0.22			
Turcot à la Jonction Jacques-Cartier.....	10.77			
Y à la Jonction de l'Est.....	0.24			
De la frontière internationale, près de East Alburgh, à la frontière interprovinciale à l'ouest de Ste-Justine (autrefois CANADA ATLANTIC R'Y).....	66.48			
Ste-Martine Jct. à Beauharnois (autrefois BEAUHARNOIS Jct R'y).....	5.90		507.10	

QUEBEC ORIENTAL R'Y.	(Autrefois ATLANTIC & LAKE SUPERIOR RY.) Matapédia à Paspébiac-Ouest.....	100.09	100.09
ATLANTIC, QUEBEC & WESTERN R'Y.	Paspébiac Ouest à Gaspé.....	102.16	102.16
QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN R'Y.	Fortierville à Pierreville.....	48.22	
	Y à St-Grégoire.....	0.28	
	Pierreville à St-Lambert (autrefois SOUTH SHORE RY.)..	61.52	
	Bellevue Jct. à St-Hyacinthe (autrefois UNITED COUNTIES RY.).....	31.10	
	St-Hyacinthe à Iberville (autrefois UNITED COUNTIES RY.) 27 33 M. Opération discontinuée.....	—	141.12
	Iberville à Noyan (autrefois EAST RICHELIEU VALLEY RY.) 21.99 M. Opération discontinuée.....	—	
STANSTEAD, SHEFFORD & CHAMBLY R'Y.	(loué au Can. Nat. Ry.) S.S. & C. Jct. à Waterloo.....	39.84	39.84
MONTREAL & PROVINCE LINE R'Y.	(loué au Can. Nat. Ry.) St-Lambert à la Jct. M. & S.C.—(Voir Montreal & Southern Counties Ry.) De la Jct. M. & S.C. à St-Césaire.—(Voir Montreal & Southern Counties Ry.) Ste-Angèle à Marieville.—(Voir Montreal & Southern Counties Ry.) Farnham à Frelighsburg.....	18.22	18.22
	Total du Can. Nat. Ry.....	940.55	940.55
30—CANADIAN NORTHERN R'Y:			
QUEBEC & LAKE ST. JOHN R'Y.	Québec à Chicoutimi.....	227.25	
	Chambord à Roberval.....	13.32	
	Hotel Jct. à Lake Beach.....	0.62	
	Y à Hotel Jct.....	0.14	241.33

TABLEAU 'F'—(Suite).

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>CANADIAN NORTHERN R'Y:—(Suite).</b>				
JAMES BAY & EASTERN R'Y.	Roberval à La Doré.....	18 75	18 75	
ST. CHARLES & HURON RIV. R'Y.	Loretteville à Stoneham.....	9 95	9 95	
<b>CAN. NORTHERN QUEBEC R'Y.</b>				
	Limoilou à la Jct. avec N.T.R. à Allenby.....	4 90		
	Jct. Morency à Mont Mills.....	7 05		
	Jct. avec N.T.R. près Donnacona à St-Marc.....	18 26		
	St-Prosper à Garneau.....	17 98		
	Grand'Mère au mille 91.66 subdivision Grand'Mère.....	7 79		
	Fresnière à Papineau.....	12 66		
	St-Jacques à Rawdon.....	9 00		
	Rinfret au mille 28.40. Subdivision Montfort près St-Sauveur.....	14 95		
	De Intervale au mille 66.82 Subdivision Montfort.....	9 06		
	Y à Joliette.....	0 43		
	Y à la Jct. Rinfret.....	0 28	102 36	
<b>CHATEAUGUAY &amp; NORTHERN R'Y.</b>				
	Joliette à Montréal.....	36 21		
	Paradis à St-Jacques.....	6 77	42 98	
<b>GREAT NORTHERN R'Y.</b>				
	Rivière à Pierre à la Jonction des chemins de fer ancien- nement GRAND NORD & BASSES LAURENTIDES près Hérouxville (autrefois CH. DE FER DES BASSES LAU- RENTIDES).....	34 88		
	Jct. des ch. de fer anciennement GRAND-NORD & BASSES LAURENTIDES à Garneau près Hérouxville à Garneau	5 31		
	Garneau à Grand'Mère.....	3 76		

<b>GREAT NORTHERN R.Y.—(Suite)</b>		
Mille 91.66, subdivision Grand'Mère à Joliette.....	49.79	
Joliette à la Jct. Cushing.....	61.58	
Mille 28.40 subdivision Montfort près St-Sauveur à Hu- berdeau (autrefois MONTFORT COLON. RY.).....	30.25	185.57
<b>MOUNT ROYAL TUNNEL &amp; TER- MINAL CO.</b>		
Station Montreal Tunnel & Terminal à la Jct. avec Can. Nat. Ont. Ry. au mille 5.82 subdivision Mont-Royal.	5.82	5.82
<b>CANADIAN NORTHERN ONTARIO R.Y.</b>		
Jct. avec chemin de fer Mount Royal Tunnel & Terminal Co'y au mille 5.82 subdivision Mont-Royal à Cartier- ville.....	2.38	
Val-Royal à la frontière interprovinciale à Grenville....	46.42	
Frontière interprovinciale à Fitzroy à la frontière interprov. Portage du Fort.....	22.30	71.10
Total du Can. Nor. Ry.....	677.86	
Grand total du C.N.R.....	2,897.23	
<b>40—CENTRAL VERMONT R.Y: (Contrôlé par les Chemins de fer Nationaux du Canada et exploité comme organisation séparée).</b>		
<b>MONTREAL &amp; VERMONT JCT. R.Y.</b>		
St-Jean à la frontière internationale.....	25.33	
Total.....	25.33	

TABLEAU "F"—(Suite).

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>50—MONTREAL &amp; SOUTHERN COUNTIES R'Y: (Ce réseau est électrifié et contrôlé par les ch. de fer Nationaux du Canada et exploité comme organisation séparée).</b>				
<b>MONTREAL &amp; SOUTHERN COUNTIES R'Y.</b>				
Montréal—rue McGill à la rue des Soeurs Grises.....	0.06			
Montréal—rue McGill à l'extrémité Ouest du Pont Victoria.....	1.41			
Pont Victoria—extrémité Ouest à l'extrémité Est.....	1.33			
Extrémité Est du Pont Victoria à rue Ste-Hélène Montréal-Sud.....	2.51			
Rue Ste-Hélène, Montréal-Sud à la frontière de Montréal-Sud et Longueuil 0.66 M. Opération discontinuée.....				
Frontière de Montréal-Sud et Longueuil au Chemin Chambly, Longueuil, 0.79 mille abandonnée.....				
Front Street Jet., St-Lambert à M. & S.C. Jet.....	3.25			
Ranleigh à Country Club 0.55 Mille—Discontinuée.....	15.33			
St-Césaire à rue St-Charles, Granby.....	0.33			
Rue St-Charles à Clough Jet., Granby.....	0.13			
Boucle à Granby.....			24.35	
(sous loué des ch. de fer Nationaux)				
Jet. ch. de fer Montreal & Southern Counties à St-Césaire.....	25.21			
Marieville à Ste-Angèle.....	3.49			
Total de la M. & S.C. Ry.....		28.70		53.05*
<b>MONTREAL &amp; PROVINCE LINE.</b>				

\*Note:—Cette longueur est incluse dans les chemins de fer mus par l'électricité.

B)—RÉSEAUX DU CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE (C. P. R.) :—

10—ATLANTIC & NORTH WESTERN R'Y.

Du fleuve St-Laurent à Farnham.....	35.29	
De Brookport à Lennoxville.....	60.09	95.38
INTERNATIONAL R'Y:—		
De Lennoxville jusqu'à la frontière du Maine.....	80.95	80.95 176.33

20—MONTREAL & ATLANTIC R'Y: (ancienement South Eastern R'Y)

De la frontière internationale près d'Abercorn à Farnham Ouest.....	32.52	
De la frontière internationale près de Missisquoi jusqu'à la frontière internationale à North Troy.....	10.68	
De Enlaugra à Drummondville.....	59.21	102.41

ST. LAWRENCE & LAKE CHAMPLAIN JCT. R'Y:—		
Stanbridge à St-Guillaume.....	60.57	60.57 162.98

30—JOLIETTE & BRANDON R'Y: (ancienement Montréal & Lac Maskinongé)

De la Jct. du C.P.R. à St-Félix de Valois jusqu'à St- Gabriel de Brandon.....	11.16	11.16
--	-------	-------

40—QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA & OCCIDENTAL:

De Montréal (place Viger) à la frontière Internationale près Broad Street, Ottawa.....	119.20	
Embranchement St-Jérôme (Ste-Thérèse à St-Jérôme)...	13.27	
Embranchement Buckingham (Jct. Buckingham au village de Buckingham).....	4.30	136.77 136.77

50—LAURENTIAN R'Y:

Embranchement St-Lin (Jct. de St-Lin à St-Lin).....	15.17	15.17
---	-------	-------

TABLEAU "F"—(Suite).

## RÉSEAUX DU CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE (C. P. R.)—(Suite).

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>60—ST. EUSTACHE R'Y:</b>				
Embranchement St.-Eustache (Ste-Thérèse à St.-Eustache)	6.02	.....	6.02	6.02
<b>70—NORTH SHORE R'Y:</b>				
Québec à la Jct. St.-Martin	159.76			
Extension au quai à eau profonde, Québec. . . 0.84 mile				
Embranchement de Berthier (Berthier à Berthierville)	2.08			
Embranchement des Piles (Cap de la Madeleine à Grandes Piles)	27.03			
Embranchement Joliette (Lanoraie à St.-Félix de Valois)	16.65			
		205.52	205.52	205.52
<b>80 ONTARIO &amp; QUEBEC R'Y:</b>				
Gare Windsor, Montréal à la frontière d'Ontario	46.68			
Aiguille Mile End au fleuve St.-Laurent (pont compris)	8.92			
De Ballantyne à la Jct. St.-Luc	2.15			
Jct. Highlands au terminus, embranchement South Bank.	6.03			
Boucle Lasalle à Highlands à Power Jct., sur embranchement South Bank	4.45			
Breslay à Outremont	1.17			
Montréal-Ouest à Jct. Nord	1.08			
Montréal-Ouest à Jct. Sud	.96			
		71.44	71.44	71.44
<b>90—MONTREAL &amp; OTTAWA R'Y: (ancien Vaudreuil &amp; Prescott)</b>				
De Vaudreuil à la frontière interprovinciale	21.65			
De Mando à Pointe Fortune	6.80			
			28.45	28.45
<b>100—ORFORD MOUNTAIN R'Y:</b>				
De Windsor Mills à la frontière près de Elkhurst	57.89			

<b>110—OTTAWA NORTHERN &amp; WESTERN R'Y:</b>			
OTTAWA & GATINEAU VALLEY R'Y:—			
De Hull à Maniwaki.....	80.85	80.85	
PONTIAC & PACIFIC JCT. R'Y:—			
De Hull à Waltham.....	77.87	77.87	158.72
<b>120—MONTREAL &amp; WESTERN R'Y:</b>			
De St-Jérôme à Labelle.....	66.93		66.93
<b>130—GLENGARRY &amp; STORMONT R'Y:</b>			
De Soulanges à la frontière interprovinciale.....	4.72		4.72
<b>140—LAKE TEMISKAMINGUE COLONIZATION R'Y:</b>			
De la frontière Interprovinciale à Mattawa jusqu'à Kippawa.....	44.79		46.33
De Grimmer à Témiscamingue.....	1.54		
<b>150—INTERPROVINCIAL &amp; JAMES BAY R'Y:</b>			
De Gendreau à Angliers.....	69.05		76.70
Embranchement Ville-Marie (Gaboury à Ville-Marie) ..	7.65	76.70	
<b>160—CAP DE LA MADELEINE R'Y:</b>			
De la Jct. du C.P.R. à Cap de la Madeleine à la voie d'évitement du village du Cap de la Madeleine.....	2.44		2.44
(Non compris l'embranchement Waysagamack de 1.85 milles sur l'île Belle Rive).....			
<b>170—LE CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU NORD:</b>			
De Labelle à Mont-Laurier.....	58.17		58.17

TABLEAU 'F'—(Suite).

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>180—ST. MAURICE VALLEY R'Y:</b>				
De Trois-Rivières à Grand'Mère.....	27.27	.....	27.27	27.27
<b>190—CANADIAN PACIFIC R'Y:</b>				
De Staynerville à la carrière De Staynerville.....	3.85			
De Lessard à Bureau.....	3.28			
Boucle aux Trois-Rivières.....	1.51			
Embranchement Wolfe Cove (Cadorna au quai de Wolfe Cove).....	.....		8.64	
<b>200—HEREFORD R'Y:</b>				
Cookshire à Malvina.....	22.96			22.96
<b>210—QUEBEC CENTRAL R'Y: (exploité comme organisation séparée).</b>				
Ligne principale (Sherbrooke au Diamond).....	129.63			
Embranchement de Mégantic (Tring Jct. à Mégantic).....	59.20			
Embranchement de la Chaudière (de Valley Jct. au Lac Frontière).....	79.14			
Embranchement de Lévis (de la Jct. Scott à la Jct. Harlaka).....	27.49		295.46	
<b>BOSTON &amp; MAINE RAILROAD: MASSAWIPPI VALLEY R'Y:</b>				
(depuis 1er juin 1926, loué au Québec Central R'y. et exploité par cette compagnie.)				
(Division de Passumpsic.)				
De la Jct. avec le Grand Trunk (C. N. R.) à Lennoxville jusqu'à la frontière internationale près de Beebe Jct. Embranchement de Stanstead (Beebe Jct. à Stanstead).....	31.96	4.08	36.04	331.50
Grand total C. P. R.....				1,676.11

<b>C) NAPIERVILLE JCT. R'Y:</b>		
De la ligne frontière à Rouse's Point, N.-Y. à Delson Jct.	28.45	28.45
<b>D) CANADA &amp; GULF TERMINAL R'Y (ancien Matane &amp; Gaspé):—</b>		
De Mont-Joli à Matane	35.80	38.10
De Matane à Hammermill (prolongement)	2.30	
<b>E) TÉMISCOUATA R'Y:—</b>		
De Rivière-du-Loup jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick	69.28	69.28
<b>F) NEW YORK CENTRAL (ST. LAWRENCE &amp; ADIRONDACK R'Y):—</b>		
De la Jct. avec le Canada Atlantic (C. N. R.) près de Valleyfield jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone, N.-Y.	20.04	
De Valleyfield à Adirondack Jct.	26.53	46.57
<b>G) WALLACE SANDSTONE QUARRIES, LTD (Chemin de fer de la Jct. et des carrières de Philipsburg):—</b>		
De la Jct. avec le Central Vermont à Stanbridge jusqu'à Philipsburg	7.00	7.00
<b>H) GULF PULP &amp; PAPER COMPANY:—</b>		
(Autrefois NORTH SHORE POWER RAILWAY & NAVIGATION CO.)		
De la Baie des Sept Îles à Clarke City	9.00	9.00

## TABLEAU 'F'—(Suite).

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
--	--------------------------	---------------------------------	------------------------	--------------------------------

I) THE ROBERVAL AND SAGUENAY R'Y COMPANY (Ancien chemin de fer de la Baie des Ha! Ha!):—

Gare à pass. Arvida à Port-Alfred (ligne principale).....	20.27			
Rivière Deschene à Racine (extension).....	3.47			
Gare à pass. Arvida à Kénogami (extension).....	3.2			
Jonction Labrosse à Chicoutimi Bassin (embranchement)	3.3			
Jonction Laterrière à Laterrière (embranchement).....	6.6			
Laterrière à Portage des Roches (embranchement).....	5.4			
Port-Alfred à St-Alexis-Grande-Baie (embranchement) .	1.2			
Port-Alfred à Bagotville (embranchement).....	.9			
	44.34			44.34

J) ALMA & JONQUIÈRE R'Y:—

De la Jct. Saguenay Power avec le C.N.R. près d'Hébert-ville à Ile Maligne.....	10.30			10.30
---	-------	--	--	-------

K) NIPISSING CENTRAL R'Y (T. & N.O.):—

De Cheminis à la frontière d'Ontario à Noranda.....	27.80			27.80
---	-------	--	--	-------

L) ASBESTOS & DANVILLE R'Y:—

De Danville à Asbestos (4.6 milles) exploité comme rameau industriel.				
---	--	--	--	--

M) CHEMIN DE FER PONTIAC & RENFREW:—

De Wiman sur chemin de fer Jct. de Pontiac au Pacifique jusqu'aux mines de la compagnie Bristol (5 milles) ligne abandonnée, rails enlevés.				
---	--	--	--	--

**N) CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE D'OTTAWA:—**

De Lachute à St-André (6.74 milles) ligne abandonnée.

**O) CHEMIN DE FER CARILLON & GRENVILLE:—**

De Carillon à Grenville (12.75 milles) ligne abandonnée.

**P) CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE D'ARDOISE DE NEW ROCKLAND:—**

De la Jct. avec le Grand Trunk jusqu'aux carrières de New Rockland (4.12 milles) ligne abandonnée.

**Q) HEREFORD RAILWAY:—**

(Autrefois exploité par le Maine Central Railway, a été acquis par le C.P.R.)  
 Tronçon Cookshire à Malvina (22.48 milles) exploité par C.P.R. (Voir C.P.R.)  
 De Malvina à Cummings Mills (11.85 milles) rails enlevés et axes de passage en vente.  
 Cookshire à Brookbury (10 milles environ) rails enlevés, route vendue au Canton Bury.  
 Brookbury à Dudswell (4 milles environ) loué à un marchand de bois.  
 Dudswell à Lime Ridge (3.85 milles environ) loué pour exploitation industrielle.

Grand total pour chemins de fer mus par la vapeur..... 4,879.50

TABLEAU "F" — (Suite).

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
<b>CHEMINS DE FER MUS PAR L'ÉLECTRICITÉ.</b>				
<b>A) MONTREAL &amp; SOUTHERN COUNTIES RAILWAY (contrôlé et exploité par les Can. Nat. Rys.) :—</b>			53.05	
<b>B) QUEBEC R'Y LIGHT &amp; POWER CO:</b>				
<b>DIVISION DE MONTMORENCY:—</b> (Ancien Québec, Montmorency & Charlevoix).				
De Québec à St-Joachim.....	31.13			
Des convois mus par la vapeur circulent aussi sur ce tronçon.				
<b>DIVISION DE QUÉBEC:—</b>				
Lignes de Tramways: Dans les limites de la cité de Québec.....	30.26			
Lignes de Tramways: Dans les limites du comté de Québec.....	11.88			73.27
<b>C) MONTREAL TRAMWAYS CO:</b>				
Ligne principale, voie simple.....	288.753			
Voies d'évitement.....	4.648	milles		
Embranchements.....	2.447	"		
Remises.....	22.881	"		
	29.976			318.729
<b>D) LEVIS TRAMWAYS CO. (anciennement Levis County Railway):—</b>	11.50			11.50
<b>E) SHAWINIGAN FALLS TERMINAL:—</b>				
Ligne principale qu'elle possède. 3608. Droits de passage 3.0249	3.3857	milles		
Voies d'évitement qu'elle possède, 1.3565.—Droits de passage:				
7.0237.....	8.3802	"		
	11.7659			11.7659

F) THREE RIVERS TRACTION CO: .....	7 65	7 65
G) THE HULL ELECTRIC CO. (de la frontière interprovinciale à Aylmer, 12 milles acquis par la International Paper Company): .....	15 64	15 64
H) SHERBROOKE R'Y & POWER CO:—(11.286 Ligne abandonnée).....		
Total pour chemins de fer mus par l'électricité.....		491 6049
Grand total pour toutes les voies ferrées.....		5371 1049

*Le sous-ministre,*  
*directeur des chemins de fer,*  
IVAN E. VALLÉE.

Département des Travaux publics,  
Québec, le 30 juin 1933.



CHAPITRE V  
PONTS ET CHEMINS DE PÉAGES  
RAPPORT DU DIRECTEUR

---

QUÉBEC, le 30 juin 1933.

L'honorable M. J. N. FRANCOEUR, c.r.,  
*Ministre des Travaux publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le ministre,*

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, en ma qualité de directeur des ponts et chemins de péages, pour l'exercice 1932-33.

ABOLITION DES PÉAGES

Je me permets, comme par les années passées, de vous référer aux rapports précédents et particulièrement à celui de 1925 où je donnais tous les renseignements voulus concernant les ponts et chemins sur lesquels les péages ont été abolis jusqu'à date.

Des ponts de péages qui existent actuellement dans cette Province, sept seulement sont exploités par la province de Québec dont six sont sa propriété: les ponts Taschereau et Galipeault, entre Vaudreuil et Ste-Anne de Bellevue, via l'île Perrot, le pont de Batiscan sur la route Québec—Montréal et les ponts d'Yamaska—Est—Yamaska-Ouest; St-François du Lac—Pierreville et Sorel—St-Joseph sur la route qui conduit de Québec à Montréal, par la rive sud; le septième, le pont de Québec, est la propriété du gouvernement fédéral et une voie charretière y a été construite suivant un contrat intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec.

Ajoutons qu'il n'existe dans cette Province aucun chemin de péages.

## IMPOSITION DES PÉAGES SUR LES PONTS

Les péages sur les sept ponts exploités par la Province ont été établis à la suite de lois passées par la Législature. Il est intéressant, je crois, de donner un extrait du tarif actuellement en vigueur sur chacun de ces ponts.

## PONT DE QUÉBEC

*Tarif*

Motocyclettes, sans panier.....	\$0.10
Motocyclettes, avec panier.....	0.15
Automobiles (10 passages pour \$2.50).....	0.50
Remorques, excepté celles traînées par une voiture quelconque dont le propriétaire est un cultivateur	0.25
Camions de moins de 2 tonnes (10 passages pour \$2.50).....	0.50
Camions de 2 tonnes et plus, autobus et tracteurs..	0.60

Le privilège d'un retour gratuit, pourvu que ce retour s'effectue le même jour, est accordé à tous les propriétaires de voitures-automobiles, de motocyclettes et d'autobus dont la capacité ne dépasse pas seize passagers.

## PONT DE BATISCAN

*Tarif*

Automobiles et autobus.....	\$0.50
Camions ou tracteurs.....	0.50
Remorques.....	0.10
Motocyclettes avec panier.....	0.15
Motocyclettes sans panier.....	0.10

Des livrets de 10 passages pour \$2.50 et 50 passages pour \$7.50 sont vendus aux propriétaires de voitures-automobiles à passagers, camions ou tracteurs.

Tous les propriétaires d'automobiles à passagers ont le privilège d'un retour gratuit, si ce retour s'effectue le même jour.

PONTS TASCHEREAU, GALIPEAULT, YAMASKA,  
SOREL ET ST-FRANÇOIS

Les taux de péages sur les ponts Taschereau, Galipeault, Yamaska, Sorel et St-François sont les mêmes.

Je donne, en conséquence, une seule fois, le tarif qui s'applique sur ces cinq ponts:

*Tarif*

Automobiles.....	\$0.25
Tracteur.....	0.20
Motocyclettes.....	0.15
Autobus.....	0.60

*Camions:*

Capacité de 1 tonne et moins.....	0.25
Capacité plus de 1 tonne et moins de 2 tonnes.....	0.40
Capacité plus de 2 tonnes et moins de 4 tonnes.....	0.60
Capacité plus de 4 tonnes et moins de 5 tonnes.....	0.90

*Remorques:*

Capacité de 1 tonne et moins.....	0.20
Capacité plus de 1 tonne et moins de 2 tonnes.....	0.30
Capacité plus de 2 tonnes et moins de 4 tonnes.....	0.45
Capacité plus de 4 tonnes et moins de 5 tonnes.....	0.70

Des livrets de 10 passages pour \$2.00, de 20 passages pour \$3.00 et 50 passages pour \$5.00 sont vendus aux propriétaires d'automobiles à passagers. Ces billets sont valables sur n'importe lequel de ces ponts.

De semblables billets à réduction, aux mêmes prix et pour la même quantité, sont aussi accordés aux propriétaires de camions d'une capacité n'excédant pas deux tonnes et portant licence de la province de Québec.

Il est également émis, en faveur du public voyageant de Québec à Montréal et vice-versa, via la Rive Sud, un billet de \$1.00, valable sur les quatre ponts, soit Québec, St-François, Yamaska et Sorel, ou un billet de 75c, valable sur trois de ces ponts, au choix du voyageur.

#### GÉNÉRALITÉS

La perception des péages n'a pas été discontinuée aux ponts de Québec, Taschereau, Galipeault et Sorel, étant donné l'entretien des chemins d'hiver. Par contre, au pont de Batiscan, cette perception a été interrompue le 7 février, 1933, et reprise le 13 avril, 1933; au pont d'Yamaska, ouvert à la circulation le 13 juin, 1932, la perception a été interrompue le 10 février, 1933, et reprise le 9 avril, 1933; au pont de St-François, ouvert à la circulation le 1er août, 1932, la perception a été discontinuée le 14 février, 1933, et reprise le 9 avril, 1933.

Le ministère est actuellement à parfaire le pont de Chicoutimi et celui de l'Île d'Orléans qui seront sujets à des taux de péages. Le pont à Chicoutimi sera terminé à la fin de l'année et celui de l'Île d'Orléans dans une couple d'années.

## AUTRES PONTS DE PÉAGES

En outre de ceux qui sont la propriété du gouvernement de Québec, il y a, en cette Province, quelques ponts de péages qui appartiennent à des corporations privées. Nous mentionnons ceux auxquels le gouvernement est intéressé.

## PONT DU HAVRE

Le pont reliant la cité de Montréal à la rive sud du fleuve St-Laurent à Longueuil appartient à la Corporation des commissaires du havre de Montréal et le gouvernement de Québec contribue au paiement des déficits annuels. De plus, les taux de péages imposés sur ce pont sont sujets à l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil.

## PONT À GRAND'MÈRE

Ce pont est la propriété de la corporation de la cité de Grand-Mère et le gouvernement contribue au paiement des déficits annuels.

Le tarif sur ce pont est soumis à l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil.

## PONT MONSEIGNEUR ROSS À GASPÉ

Ce pont est érigé sur la Baie de Gaspé, entre la municipalité du Village de Gaspé et l'endroit appelé Gaspé Harbour et il est la propriété de la Compagnie du Pont de Gaspé.

Il a été ouvert à la circulation le 9 octobre 1932. Le tarif qui est en vigueur sur ce pont a été approuvé par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Ce pont comporte une travée mobile, à bascule.

## NAVIGATION

Pour les fins de la navigation, certains des ponts de péages du gouvernement de la Province comportent des travées mobiles, ainsi à Batiscan, cette travée est à bascule à une volée; à Sorel, travée bascule à deux volées; à Yamaska, travée tournante.

Dans chaque cas, la travée a été ouverte pour le passage des bateaux, saison 1932, comme suit:

	OUVERT- POUR LA		NOMBRE DE FOIS		Remarques	
			JOUR			NUIT
			première fois	dernière fois		7 hrs. a.m. à 7 - p.m.
Pont de Batiscan...	21 avril 1932	28 oct. 1932	32	4		
Pont de Sorel.....	11 déc.	- 30 déc.	24	0	x-1	
Pont d'Yamaska...			0	0	x-2	

SAISON INCOMPLÈTE { x-1 Ce pont à été ouvert à la circulation le 13 juin, 1932  
x-2 Ce pont à été ouvert à la circulation le 16 novembre, 1932

Humblement soumis,

*Le directeur des ponts et chemins de péages,*

IVAN E. VALLÉE,

*Sous-ministre.*

CHAPITRE VI  
AIDE AUX NÉCESSITEUX

RAPPORT DU DIRECTEUR

---

QUÉBEC, le 30 juin 1932.

A l'honorable M. J. N. FRANCOEUR, c.r.,  
*Ministre des Travaux Publics,*  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

*Monsieur le Ministre,*

En ma qualité de directeur des secours contre le chômage, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la distribution de secours directs effectuée par le gouvernement en vertu de la *Loi de l'Aide au Chômage 1932*.

Nous tenons, cependant, à noter, dès le début, que certaines entreprises exécutées ou subventionnées à même les budgets réguliers des divers départements, ont contribué, pour une bonne part, à remédier au chômage, bien qu'il soit impossible dans le cadre restreint de ce rapport de donner tous les détails, citons, cependant, le ministère de la Voirie pour la construction de routes et pour leur entretien; le ministère des Terres et Forêts, par suite de l'exploitation forestière et par sa campagne particulière en faveur de l'usage du bois de chauffage au lieu de celui du charbon; à ce sujet, qu'il nous soit permis d'ajouter que, au cours de l'hiver dernier, 200,000 cordes de bois de chauffage de plus que l'hiver précédent auraient été coupées; enfin le ministère des Travaux publics, pour sa part, par la construction et l'entretien des ponts et celui des édifices publics, etc. Ce rapport n'inclut pas, non plus, l'exposé spécifique d'une entente particulière relative au Retour à la Terre, destinée, elle aussi, à soulager le chômage et dont il convient de donner ici un bref aperçu.

Le Retour à la Terre dérive d'un accord conclu par le Gouvernement fédéral avec la Province, stipulant, pour cette dernière, une dépense d'une somme ne dépassant pas \$600.00 par famille,

---

en vue de contribuer, dans une certaine mesure, à ce que des familles qui recevraient, par ailleurs, des secours directs, puissent pourvoir à elles-mêmes, en étant établies sur des terres. Les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que la municipalité intéressée, fournissant leur part respective dans la proportion d'un tiers pour chacun d'eux.

L'accord stipule le versement de la quote-part du gouvernement fédéral à la Province, au fur et à mesure des déboursés effectués par cette dernière et remboursés, pour leur part, par les municipalités, et fixe le déboursé global en faveur de toute famille, au cours de la première année, à \$500.00 au maximum, pour toutes fins comprenant la subsistance et l'établissement. Une somme de \$100.00 au minimum étant retenue pour la subsistance, si nécessaire, au cours de la deuxième année.

En raison de son organisation et de sa compétence, la mise en oeuvre du Retour à la Terre a été confiée au ministère de la Colonisation et il ne nous appartient pas d'entrer dans plus de détails, à ce sujet. Nous croyons devoir mentionner, toutefois, que la réalisation de ce plan a profité, au 30 juin, 1933, à 527 familles comprenant, en tout, 3,290 personnes.

Dès maintenant, nous croyons opportun de souligner, les distinctions qu'il faut faire entre les diverses ententes, ne serait-ce que pour faciliter la compréhension des statistiques que nous fournissons à leur sujet.

L'Entente de 1930 et celle de 1931 comportaient, en outre d'une distribution de secours directs, l'exécution de travaux remédiateurs au chômage, dont les détails sont insérés dans le compte-rendu de l'an dernier, tandis que l'Entente de 1932 ne comprend que des secours directs dont les détails sont annexés au présent rapport.

Il résulte de cette dernière modification, de diverses circonstances et de la logique elle-même, que le mot "chômeur", généralement employé autrefois, a fait place, avec raison, à l'expression "nécessiteux", d'un sens plus clair, et indiquant, avec plus d'exactitude, à quelle catégorie de personnes il faut venir en aide et dans quelle situation elles doivent être pour bénéficier des secours directs.

---

Le "nécessiteux", en effet, est celui qui a épuisé toutes ses ressources et dont l'état présent exige des secours immédiats, afin de lui éviter une trop grande détresse.

La *Loi de l'Aide au Chômage 1931* a cessé d'être en vigueur le 30 avril 1932, et les autorités fédérales nous ont alors avisés qu'elles contribueraient, pour la nouvelle année, aux dépenses encourues, en secours directs, par la Province, et les municipalités. L'entente de 1931 se trouvait ainsi prolongée et nous avons, en conséquence, autorisé les municipalités, où la situation de chômage était sérieuse au point de justifier l'intervention du gouvernement, à distribuer des secours à leurs nécessiteux.

Il est arrivé, cependant, que certaines municipalités qui nous ont fait appel étaient dans une situation relativement peu sérieuse, à tel point que nous avons dû refuser leur demande, car nous étions convaincus que si elles avaient eu recours à la charité privée, elles auraient été en mesure de constater qu'elles n'avaient pas épuisé toutes leurs ressources.

Dans les centres de colonisation, afin d'y éviter une double répartition de secours, nous avons conféré la gestion de la distribution des secours au département de la Colonisation, ce qui nous a permis de profiter, en même temps, de son organisme provincial.

Bien que nous n'ayons consenti aucun montant destiné à l'exécution de travaux faisant partie d'un programme défini, nous avons fortement incité les municipalités, dans le but de sauvegarder l'effet moral, à exiger, de la part des nécessiteux, un travail équivalant au secours fourni, travail, évidemment, d'ordre public, puisque les travaux d'ordre privé ou à caractère confessionnel ne pouvaient être permis à même les fonds assignés aux secours directs. Malheureusement, toutes les municipalités n'étaient pas en mesure de donner de l'emploi à leurs miséreux et plusieurs ont dû, forcément, leur venir en aide sans pouvoir leur réclamer du travail en retour.

Sur nos représentations, les autorités fédérales ont consenti à augmenter le pourcentage de leur contribution, dans les mêmes proportions que la Province, pour les cas d'une municipalité incapable, à cause de sa position financière, de fournir elle-même la contribution régulière de 33  $\frac{1}{3}$  %.

---

Nous rendant compte que nous n'étions pas en posture adéquate pour fixer nous-mêmes un pourcentage équitable aux municipalités incapables à contribuer pour 331/3<sup>07</sup>, nous nous sommes adressés à la Commission Municipale, mieux placée pour en juger et sa collaboration nous a beaucoup facilité la tâche.

Les recommandations de la Commission, toujours basées sur l'état financier des corporations municipales, nous donnaient l'assurance que, seules, les municipalités en situation précaire bénéficieraient d'une contribution plus large de la part des gouvernements.

Comme sous la loi précédente (1931), les octrois furent accordés, cette année par l'Exécutif, d'après les recommandations du Service du Chômage et après étude, au mérite, dans chacun des cas.

Soucieux d'être renseignés, le plus possible, nous avons chargé nos inspecteurs de conduire une enquête dans toutes les municipalités désireuses de bénéficier d'un octroi, de sorte que les demandes recommandées, soumises à l'Exécutif, s'appuyaient sur les rapports consignés par les susdits enquêteurs, mieux informés, sur les lieux, de la situation véritable de chômage, particulièrement plus éclairés sur le nombre des nécessiteux et, aussi, sur le degré de misère affectant les localités concernées; laissant aux municipalités de poursuivre, dans chaque cas, une enquête plus approfondie, en vue d'éliminer et de sévir contre les exploités. Malgré notre surveillance, malheureusement, nous avons dû prendre des procédures contre un certain nombre de municipalités qui avaient enfreint gravement les dispositions de la loi.

Sans cesse préoccupés par le but et l'esprit de la loi, nous n'avons pas autorisé d'octrois susceptibles de couvrir un laps de temps trop étendu, mais nous n'avons accordé, en général, que des montants suffisants pour une période d'un, deux ou trois mois, suivant les circonstances.

Ce procédé requérait, sans doute, plus de travail de notre part, mais il nous permettait, par contre, de réviser, à intervalles rapprochés, les besoins de chaque municipalité sollicitant un octroi, tout en nous renseignant, davantage, sur la véracité des représentations reçues et sur le montant des dépenses encourues durant le ou les mois précédents.

---

La distribution des secours directs n'a pas donné tous les résultats que nous y attendions et, elle a entraîné, en outre, une quantité de complications, à tel point que nous avons constaté qu'elle n'était pas satisfaisante, tant pour celui qui donnait que pour celui qui recevait.

Or, à moins de circonstances imprévues, l'avenir semble indiquer que les municipalités, où la situation sera vraiment sérieuse, auront encore besoin, pour une période aléatoire, de l'aide des gouvernements, laquelle, dorénavant, à notre humble avis, devrait leur être accordée sous forme de travaux rémunérés sur une base convenable, établie d'après les circonstances.

Les municipalités nous ont soumis leur échelle de distribution et nous avons vu à ce que celle-ci soit, dans la mesure du possible, aussi rigide qu'équitable. Nous sommes convaincus de nous être constamment appliqués, auprès des municipalités en cause à stimuler une observance stricte des règlements.

Il semble opportun de rappeler ici que cette distribution pouvait se faire de trois manières; en nature, en bons et en argent, cette dernière étant sujette, au préalable, à l'approbation du soussigné.

Les deux premiers modes ont donné naissance, trop souvent, à divers abus, soit de la part des marchands, soit de celle des nécessiteux, et n'ont pas produit, en conséquence, les résultats attendus.

Pour obvier à ces inconvénients, nous avons fait des suggestions aux municipalités, qui ont adopté, pour un certain nombre, un moyen terme, en mettant en vigueur un système de paiement, partie en nature ou en bons, et partie en argent, suivant qu'un nécessiteux avait ou non du travail à accomplir.

Grâce à cette ligne de conduite et à d'autres moyens pour la mettre en pratique, nous devrions nous acheminer, graduellement, vers la distribution en argent, laquelle, ne prêtant pas davantage aux excès est, cependant, d'un contrôle moins compliqué, d'une surveillance moins laborieuse, d'un usage plus pratique et plus sûr, dans bien des cas, en ce qu'il expose moins à des prix trop élevés.

---

Nous étions, naguère, sous l'impression que la distribution en argent était celle qui offrait le plus de dangers, mais il nous a été donné de constater, à maintes reprises, qu'il n'en était pas ainsi lorsque l'échelle d'allocation est bien préparée alors que le système de paiement en nature ou en bons avait, sous bien des angles, de réels désavantages.

A cet égard, la tâche d'examiner tous les comptes, d'épurer des milliers et des milliers de factures, de comprimer et de prohiber parfois, certaines dépenses, en vérifiant les réclamations souvent mal présentées—malgré des avis réitérés—constituent une besogne fort onéreuse, dont le poids serait de plus en plus allégé au fur et à mesure que la distribution en argent pourrait s'effectuer dans un plus grand nombre de municipalités.

Nous avons apporté, à ce lourd travail de la vérification, tout le souci possible, et nous avons donné et reçu du département de l'Auditeur, avec lequel nous étions en relations constantes, un support efficace et apprécié de part et d'autre.

Bref, nous avons toujours cherché à coopérer, par tous les moyens possibles, avec les municipalités, en leur donnant les meilleures directives et en leur transmettant, à chaque occasion, des instructions explicites relativement à l'administration et à la distribution des secours directs. Et, à ce sujet, sans faire mention de tous les documents destinés à ces fins, nous nous trouvons à les résumer, dans une circulaire expédiée aux municipalités qui demandaient des secours, et dont le texte est publié, dans l'appendice "A", à la suite de ce rapport.

Vous trouverez aussi, dans l'appendice "B"—tableau 1—le nombre des municipalités qui ont reçu, depuis le début de la distribution de fonds pour remédier au chômage, des octrois pour subvenir aux besoins de leurs chômeurs et nécessiteux en 1930 et en 1931 et de leurs nécessiteux, seulement, en 1932, suivant les changements apportés aux diverses ententes et ci-dessus signalés.

Il appert, à nos statistiques, que les conditions de chômage demeurent, en 1931, à peu près identiques à ce qu'elles étaient en 1930, parce que le marasme y existait également à l'état aigu, sans avoir apporté, d'une année à l'autre, un changement indiquant une reprise vers le mieux.

---

Il n'en est pas ainsi, heureusement, pour les municipalités rurales, où l'amélioration se fait déjà sentir, puisque nous passons de 1,073 en 1930 à 474 en 1931.

Nous n'avons pas insisté, dans notre rapport de l'an dernier, sur cette diminution, parce que nous l'avons alors attribuée, pour une large part, à des bornes imposées par notre surveillance plus étroite et par l'expérience acquise. Nous attendions que l'avenir vienne confirmer nos constatations.

Mais cette année, par suite d'un contrôle pour le moins aussi efficace, et par suite du fait que la distribution des secours a été limitée aux nécessiteux seulement, l'amélioration s'est encore accentuée, et le nombre des municipalités secourues est baissé de 84 à 66 pour les municipalités urbaines, et de 474 à 274 pour les municipalités rurales, ce qui démontre, cette fois, dans les deux catégories, une décroissance déjà appréciable.

En consultant l'appendice "B"—tableau 2a—celui-ci semble nous conduire à des déductions analogues pour les montants engagés, lesquels ont évolué de \$18,222,791.73 pour 1931 à \$11,861,937.45 pour 1932, chiffres qui concordent, du reste, avec ceux des sommes payés—appendice "B", tableau 2b,—qui sont pour 1931 de \$16,163,673.20 et de \$10,052,926.94 pour 1932, cette dernière année, sans travaux remédiateurs, ce tableau n'indiquerait-il pas que les secours directs, qui ne comportent aucun retour, sont, quand même, les plus dispendieux.

Ce tableau 2 ne donne pas séparément les centres urbains et les centres ruraux. Cependant nous sommes en mesure d'affirmer que pour les centres urbains industriels et commerciaux, ceux-ci ont accusé une augmentation du nombre de leurs nécessiteux et, par conséquent, de leurs dépenses, mais il n'y a pas lieu, en analysant les divers rapports soumis, de s'en étonner.

Bien des personnes, en effet, ayant encore, plus ou moins récemment, quelques ressources, ont fini par les épuiser entièrement, à cause de la persistance des temps difficiles, et de capables qu'elles étaient, naguère, de faire face, tant bien que mal, à leur situation

---

elles sont devenues, aujourd'hui, de véritables nécessiteuses, non seulement sans vêtements et sans nourriture, mais dans l'impossibilité de se procurer un abri.

L'amélioration des conditions eut été plus sensible si tant de gens n'avaient pas été attirés dans les grandes villes.

Il était évidemment impossible de les laisser dans la détresse, mais ils ont accru, par leur nombre, le montant des sommes nécessaires à leur soutien, ce qui a considérablement affecté les résultats de l'ensemble, en empêchant l'amélioration générale de se manifester davantage. On le comprend aisément, quand on consulte le tableau 3 qui donne des statistiques pour 9 de nos principales cités, qui ont une population globale de 1,149,584 soit 40% de la population de la province; ces grandes villes, à elles seules, ont aidé 277,816 personnes ou 77% des personnes secourues dans toute la Province pendant le mois de juin 1933, la cité de Montréal en ayant supporté elle même 59%.

La situation sérieuse persisterait donc surtout dans les grands centres industriels et commerciaux.

Une amélioration sensible se manifesterait dans les autres villes et centres ruraux, étant donné qu'avec une population de 1,724,671 ou 60% de la population totale de la province, seulement 81,856 personnes ont été secourues durant ce même mois, soit 23% de la totalité des personnes secourues dans toute la Province.

Nous constatons, heureusement, que l'activité semble vouloir renaître dans certaines de ces localités, où le travail régulier d'autrefois a atteint, pour quelques-unes, du moins, un degré de reprise assez satisfaisant.

Il est facile de comprendre les difficultés d'application des dispositions des lois de chômage auxquelles trois parties sont intéressées.

Néanmoins, nous avons donné au travail d'une répartition aussi juste que possible, le meilleur de nos efforts et de notre temps, tout en nous faisant un devoir de répondre, en toutes circonstances,

---

aux moindres demandes d'informations qui nous sont parvenues, ce dont témoignent, du reste, nos volumineux dossiers.

Enfin, nous avons suivi, aussi consciencieusement que nous l'avons pu, les directives des autorités fédérales, et nous devons des remerciements à notre personnel de l'Aide au Chômage pour sa collaboration.

Humblement soumis,

*Le directeur des secours contre le chômage,*

IVAN E. VALLÉE,  
*Sous-ministre.*



# AIDE AUX NÉCESSITEUX

## APPENDICE "A"



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

---

### INSTRUCTIONS À SUIVRE DANS LA DISTRIBUTION ET L'ADMINISTRATION DES SECOURS DIRECTS ACCORDÉS EN VERTU DE L'ENTENTE 1933

---

#### *Définition et conditions générales*

---

Ici suivent les instructions gouvernant l'administration des secours directs:

D'abord, le secours direct ou aide aux nécessiteux n'est, sous un autre nom, que la charité chrétienne en vogue dans notre province depuis les premiers temps de notre histoire, et la Loi actuelle veut tout simplement dire que les gouvernements sont prêts à considérer le paiement des deux tiers des dépenses qu'une municipalité se voit dans la stricte obligation de faire pour fournir aux personnes réellement nécessiteuses la nourriture, le vêtement, le chauffage et dans certains cas, l'abri; le tout, en quantité suffisante pour empêcher une trop grande misère.

Il est peut-être bon de noter ici que l'Entente avec le gouvernement fédéral ne couvrant que les quatre item ci-dessus, il est inutile de communiquer avec le bureau du chômage relativement aux frais de médecins, achat de remèdes, etc.

De plus, comme la dite Entente ne comporte que le secours direct, il sera inutile d'adresser au soussigné une demande d'octroi pour travaux.

Le but de la Loi étant bien compris, il devient évident que la question de l'allégeance politique ou de la croyance religieuse d'un nécessiteux ne peut pas être soulevée, ne doit pour aucune considération être soulevée et le soussigné désire par la présente aviser formellement les intéressés que toute organisation de comité, ou toute distribution de secours faite sur une base de patronage privera les coupables de la contribution des gouvernements.

### *Travail à exiger*

En retour du secours donné aux nécessiteux, la municipalité devrait, autant que possible, fournir à ces derniers de l'emploi sur une entreprise d'intérêt public quelconque.

Mais afin qu'il n'y ait pas de confusion avec les lois, récemment en vigueur, d'aide aux chômeurs, je dirai que le secours direct ne comporte pas le paiement des dépenses encourues pour l'achat de matériaux, les frais de charroyage, de transport, d'administration et de surveillance, les salaires des contremaîtres ou des ouvriers experts non nécessiteux. Toutes ces dépenses doivent être supportées par la municipalité seule.

Dans les cas où les dits contremaîtres ou experts seraient réellement des nécessiteux, on pourra leur accorder une allocation hebdomadaire suffisante pour leur fournir les nécessités de la vie et basée sur le nombre de leurs dépendants.

### *Bénéficiaires*

Seules les municipalités incapables de subvenir à leurs seuls frais aux besoins de leurs nécessiteux pourront bénéficier des octrois.

Seules les personnes nécessiteuses, ayant épuisé toutes leurs ressources, peuvent bénéficier du secours direct tel que décrit ci-dessus et comme ce secours ne comporte que les nécessités de la vie, la distribution en argent ne sera permise que lorsque nous serons assurés que cette méthode de distribution sera suffisamment contrôlée pour empêcher toutes sortes d'abus.

Nous désirons ici mettre les autorités municipales en garde contre le danger qu'il y a pour un échevin ou conseiller de bénéficier du secours direct.

---

---

*Procédure gouvernant les demandes*

La demande d'octroi doit être faite, au moyen d'une résolution du Conseil, accompagnée d'une liste certifiée des nécessiteux, contenant le nom des chefs ou soutiens de famille, le nombre de leurs dépendants et les noms des personnes vivant seules.

Sur réception de la dite liste, une enquête sera immédiatement faite par un de nos inspecteurs. Si les faits rapportés par les autorités municipales sont prouvés, et s'ils dénotent des conditions assez sérieuses pour justifier notre intervention, la demande sera, alors, prise en considération et un montant adéquat et justifiable sera fixé. Les municipalités ne devront pas dépasser l'octroi consenti sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Département.

*Contribution obligatoire*

Il est, enfin, expressément convenu que la municipalité doit elle-même contribuer pour un 1/3 du montant total engagé, la balance étant également répartie entre les gouvernements fédéral et provincial. Comme ce n'est pas notre intention de tarir ou de détourner les sources qu'alimente actuellement la charité privée, nous devons insister pour que cette contribution soit faite par la municipalité et en argent.

En conséquence, dès la réception de l'avis vous accordant un octroi, vous devez nous expédier une copie de la résolution, par laquelle vous acceptez le dit octroi, aux conditions énoncées dans la présente circulaire. D'ailleurs l'acceptation de l'octroi sera considérée comme une acceptation des conditions qui l'accompagnent.

*Remarques*

Il existe aussi une autre Entente, relative au "Retour à la Terre", dont l'application a été confiée au Département de la Colonisation, auquel vous devrez vous adresser pour avoir tous les renseignements voulus.

A noter aussi que dans les territoires non organisés là où il n'y a pas de contribution locale, la distribution des secours devra se faire suivant les règlements établis par les officiers du Ministère de la Colonisation.

Les règlements ci-dessus, ainsi que ceux donnés ci-après auront force de loi à partir du 1er avril 1933 et toute infraction à l'une des clauses exposeront la municipalité à voir annuler l'octroi. En plus, les personnes coupables de détournement de fonds, de majoration de factures, etc., seront poursuivies devant les tribunaux. Il en sera de même des personnes qui se seront faussement représentées comme nécessiteuses et auront aussi obtenu du secours sous de faux prétextes. Il est évident, d'après les remarques ci-dessus, que les municipalités ne devront accorder de secours qu'après une enquête sérieuse et approfondie à domicile.

Lorsque les autorités municipales et en général tous les intéressés se seront bien pénétrés de l'esprit des instructions ci-dessus et se seront bien rendus compte que c'est en définitive l'enquête des conditions présentes de chômage dans les diverses localités qui fixe le montant de l'octroi, ils éviteront aux contribuables les dépenses inutiles de l'envoi de délégués à Québec.

Faites vos représentations par écrit et nos inspecteurs vous visiteront mais s'il vous plaît épargnez et à nous et à vous une dépense inutile et de temps et d'argent.

Sur application, il vous sera aussi fourni une circulaire donnant la manière de présenter les comptes ainsi que les différents item acceptables par nous sous la rubrique nourriture.

IVAN E. VALLÉE,

*Sous-ministre et Directeur des Secours  
contre le Chômage.*

QUÉBEC, le 10 avril 1933.

---

# AIDE AUX NÉCESSITEUX

## APPENDICE "B"

### STATISTIQUES GÉNÉRALES

**TABLEAU 1:—Municipalités ou missions ayant bénéficié des fonds sous les Lois 1930 et 1931 et sous l'Entente 1932.**

	Municipalités urbaines	Municipalités rurales	Total
Loi 1930.....	88	1,073	1,161
Loi 1931.....	84	474	558
Entente 1932.....	66	274	340

**TABLEAU 2(a)—Montants engagés en 1930, 1931 et 1932.**

	Loi 1930	Loi 1931	Entente 1932
<b>Secours directs</b>			
Part du Provincial..... \$	728,829.49	\$1,140,722.76	\$4,201,274.20
Part du Fédéral.....	728,429.49	1,194,176.41	4,278,034.27
Part Municipale.....	689,504.43	857,447.51	3,382,578.98
Total.....	\$2,146,763.41	\$3,192,346.68	\$11,861,937.45
<b>Travaux</b>			
Part du Provincial.....	\$2,949,992.50	\$5,059,707.27	Aucun
Part du Fédéral.....	2,849,992.50	4,856,495.24	Aucun
Part Municipale.....	4,288,615.00	5,114,242.54	Aucun
Total.....	\$10,088,600.00x	\$15,030,445.05x	
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>\$12,235,363.41</b>	<b>\$18,222,791.73</b>	<b>\$11,861,937.45</b>

**TABLEAU 2 (b):—Montants payés en 1930, 1931 et 1932.**

	Loi 1930	Loi 1931	Entente 1932
<b>Secours directs</b>			
Part du Provincial..... \$	696,713.17	\$1,040,374.87	\$4,010,087.33
Part du Fédéral.....	705,031.67	1,092,073.35	2,945,406.68
Part Municipale.....	652,196.54	828,574.15	3,097,432.93
Total.....	\$2,053,941.38	\$2,961,022.37	\$10,052,926.94
<b>Travaux</b>			
Part du Provincial.....	\$2,867,121.11	\$4,556,095.36	Aucun
Part du Fédéral.....	2,766,602.11	4,321,125.47	Aucun
Part Municipale.....	4,149,517.64	4,325,430.00	Aucun
Total.....	\$9,783,240.86x	\$13,202,650.83x	
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>\$11,837,182.24</b>	<b>\$16,163,673.20</b>	<b>\$10,052,926.94</b>

x: On considère que 50% de ce montant a été payé en main-d'oeuvre.

**TABEAU 3:**—Nombre de familles qui auraient bénéficier soit des secours-directs, soit des travaux en 1930 et 1931.

1930	1931
154,849	263,637

**REMARQUES:**—La statistique ci-dessus n'est pas compilée d'après la même base que celle de 1932, celle-ci ayant été modifiée pour nous conformer aux instructions des autorités fédérales.

Par suite de cette nouvelle méthode de compilation, voici les chiffres que nous sommes en mesure de fournir:

	Nombre de chefs de famille se- cours	Nombre de dépendants	Nombre de per- sonnes vivant seules	Total des person- nes ayant reçu des secours
1932—juin.....	24,026	116,379	5,438	145,843
1932—août.....	38,167	185,447	4,994	228,608
1933—mars.....	82,055	389,977	15,771	487,803
1933—juin.....	69,227	280,596	9,849	359,672

Ces statistiques couvrent toute la Province, y compris les grandes villes et pour les mêmes mois, voici les chiffres de certaines de ces grandes villes:

	Nombre de chefs de famille se- cours	Nombre de dépendants	Nombre de per- sonnes vivant seules	Total des person- nes ayant reçu des secours
<b>Cité de Montréal:</b> (Population 818,577)				
1932—juin.....	13,824	68,636	4,845	87,305
1932—août.....	25,390	125,433	4,287	155,110
1933—mars.....	46,466	215,399	13,039	274,904
1933—juin.....	43,615	158,146	8,133	209,894
<b>Cité de Québec:</b> (Population 130,594)				
1932—juin.....	67	340	nil	407
1932—août.....	995	5,105	nil	6,100
1933—mars.....	3,543	19,612	157	23,312
1933—juin.....	2,817	15,248	nil	18,065
<b>Cité de Verdun:</b> (Population 60,745)				
1932—juin.....	1,061	4,062	3	5,126
1932—août.....	1,756	6,561	43	8,360
1933—mars.....	3,215	11,149	459	14,823
1933—juin.....	2,479	8,106	313	10,898
<b>Cité des Trois-Rivières:</b> (Population 35,450)				
1932—juin.....	509	2,691	5	3,205
1932—août.....	1,429	5,805	101	7,335
1933—mars.....	1,696	7,632	328	9,656
1933 juin.....	1,608	6,815	250	8,673

	Nombre de chefs de famille se- cours	Nombre de dépendants	Nombre de per- sonnes vivant seules	Total des person- nes ayant reçu des secours
<b>Cité de Hull: (Population 29,433)</b>				
1932—juin.....	625	3,125	25	3,775
1932—août.....	887	4,677	30	5,594
1933—mars.....	1,704	7,188	223	9,115
1933—juin.....	1,754	6,935	205	8,894
<b>Cité de Sherbrooke: (Population 28,933)</b>				
1932—juin.....	570	2,850	20	3,440
1932—août.....	522	2,610	30	3,162
1933—mars.....	854	3,366	164	4,384
1933—juin.....	727	2,965	80	3,772
<b>Cité de Lachine: (Population 18,630)</b>				
1932—juin.....	nil	nil	nil	nil
1932—août.....	nil	nil	nil	nil
1933—mars.....	1,020	4,136	190	5,346
1933—juin.....	949	3,783	172	4,904
<b>Cité de Shawinigan Falls: (Population 15,345)</b>				
1932—juin.....	504	2,346	34	2,884
1932—août.....	798	3,754	35	4,587
1933—mars.....	1,069	4,999	65	6,133
1933—juin.....	1,051	4,944	73	6,068
<b>Cité de Chicoutimi: (Population 11,877)</b>				
1932—juin.....	1,127	6,218	160	7,505
1932—août.....	1,034	5,332	183	6,549
1933—mars.....	1,138	5,474	182	6,794
1933—juin.....	1,123	5,428	107	6,658

REMARQUES:—Les populations données ci-dessus sont celles du recensement de 1931, tel que publiées dans l'Annuaire Statistique de Québec 1932.



CHAPITRE VII  
RECETTES ET DÉPENSES  
RAPPORT DU COMPTABLE

État des recettes du ministère des Travaux publics, depuis le 1er juillet, 1932, jusqu'au 30 juin 1933.

RECETTES

<b>La Cie du Château Frontenac:</b> Loyer du terrain occupé par la Cie du Château Frontenac, du 1er juillet 1932 au 1er janvier 1933.....	\$ 380.30
<b>Commission des Écoles Protestantes:</b> École Normale McGill, rue Belmont, Montréal, Règlement final du loyer au 1er janvier 1933.....	500.00
<b>La Cie des Tramways de Montréal:</b> Droit de passage sur la ferme de la prison de Bordeaux, du 1er octobre 1932 au 1er octobre 1933.....	100.00
<b>The Bell Telephone Company of Canada:</b> Loyer pour attache de câble au pont, à Montmorency, du 1er décembre 1932 au 30 novembre 1933.....	1.00
<b>The Bell Telephone Company of Canada:</b> Loyer pour des poteaux sur la ferme de la prison de Bordeaux, du 1er juillet 1932 au 1er juillet 1933.....	210.00
<b>The Bell Telephone Company of Canada:</b> Six mois d'intérêt, du 1er janvier 1933 au 1 juillet 1933, sur \$277,000. à 2½%, sur prix de vente de l'École Normale McGill, rue Belmont.....	6,925.00
<b>The Bell Telephone Company of Canada:</b> Loyer pour câble sous-marin attaché au pont de Batiscan du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1933.....	10 00
<b>The Bell Telephone Company of Canada:</b> Loyer pour attache de câble au pont, sur la Rivière St-François, entre le village de St-François du Lac et Pierreville, du 1er janvier 1933 au 31 décembre 1933.....	10 00
<b>The Bell Telephone Company of Canada:</b> Loyer pour attache de câble au pont sur la rivière Gatineau, entre Pointe Gatineau et Hull, du 1er janvier 1933 au 31 décembre 1933. ....	1 00
A reporter: . . . . .	\$ 8,137.30

ÉTAT des recettes du ministère des Travaux publics depuis le 1er juillet 1932 jusqu'au 30 juin 1933.

RECETTES—(Suite)

	Reporté.....	\$ 8,137.30
<b>Prévention des Incendies:</b>		
Contribution des compagnies d'assurance contre le feu.....	\$ 31,733.92	
<b>Municipalité d'Armagh:</b>		
Règlement final pour la construction du viaduc d'Armagh.....	500.00	
<b>Ville de Montréal:</b>		
Prix de vente à la cité de Montréal d'un terrain re: élargissement de la rue Salaberry, à Bordeaux.....	4,513.59	
Loyer des maisons rues Conroy et St-Augustin, Quebec.....	585.00	
Loyer d'un garage rue Belmont, Montréal.....	30.00	
Loyer pour matériel Brown Corporation.....	1.00	
<b>Ponts de péages, au 30 juin, 1932: (Recettes nettes)</b>		
Batiscan.....	43,741.20	
Taschereau.....	60,029.97	
Galipeault.....	72,890.64	
Québec.....	8,266.95	
St-François.....	1,308.58	
Yamaska.....	3,434.36	
Sorel.....	1,506.46	
Vieux effets vendus.....	207.85	
	<b>Total.....</b>	<b>\$ 228,749.52</b>
	<b>Grand total.....</b>	<b>\$ 236,886.82</b>

ÉTAT des recettes du ministère des Travaux publics, depuis le 1er juillet 1932 jusqu'au 30 juin 1933.

DÉPENSES

Entretien des Édifices publics en général:		
Entretien des édifices de la Législature et des départements . . . . .	\$353,566. 61'	
Spencer Wood . . . . .	54,155. 05'	
Serres du Parlement . . . . .	33,141. 19	
École des Arts Domestiques, Québec . . . . .	863. 16'	
Café du Parlement . . . . .	10,483. 53'	
Musée Provincial, Québec . . . . .	29,610. 42	
Édifice de l'Agriculture . . . . .	14,723. 10	
Édifice de la Commission des accidents du travail, Québec . . . . .	302. 95	
École des Hautes Études Commerciales, Montréal . . . . .	3,066. 06	
		<b>\$499,912. 07</b>
Nettoyage . . . . .	100,959. 29	
Assurances des édifices publics en général . . . . .	1,682. 44	
Taxe d'eau sur les édifices parlementaires . . . . .	17,734. 35	
Inspections et explorations . . . . .	22,147. 69	
Bureau de Poste, Parlement, Québec . . . . .	4,942. 66	
Écoles Normales, entretien et réparations . . . . .	11,252. 88	
Ponts-routes . . . . .	49,637. 33	
Embellissement des édifices et terrains du Parlement . . . . .	7,999. 81	
Entretien des bureaux du Gouvernement, Montréal . . . . .	44,971. 68	
Loi préventive des incendies . . . . .	224,367. 62	
Abolition des barrières à péages dans la Cité des Trois-Rivières (5 Geo. V, ch. 10) . . . . .	4,583. 33	
		<b>\$490,279. 08</b>
		<b>\$990,191. 15</b>

ÉTAT des dépenses du ministère des Travaux publics depuis le 1er juillet 1932 jusqu'au 30 juin 1933.

DISTRICT	CHEF-LIEU		
<b>Palais de Justice et Prisons, entretien et réparations:</b>			
Iles-de-la-Madeleine.....	Amherst.....	\$	382.05
Abitibi .....	Amos.....		207.00
Arthabaska .....	Arthabaska.....		7,935.63
Chicoutimi .....	Chicoutimi.....		3,018.15
Hull.....	Hull.....		542.00
Joliette .....	Joliette.....		478.96
Saguenay.....	La Malbaie.....		7,286.19
Montcalm .....	Mont-Laurier.....		700.00
Montmagny.....	Montmagny.....		203.30
Montréal.....	Montréal, Palais de Justice .....		16,338.16
Montréal.....	Montréal, La Morgue.....		734.51
Gaspé.....	New-Carlisle.....		1,144.70
Québec .....	Québec, Palais de Justice.....		3,314.62
Rimouski.....	Rimouski.....		3,980.00
Kamouraska.....	Rivière-du-Loup.....		1,304.68
Roberval.....	Roberval.....		2,092.08
St-François.....	Sherbrooke, Palais de Justice .....		10,293.89
Richelieu.....	Sorel.....		284.49
Iberville.....	St-Jean.....		25.00
Terrebonne.....	St-Jérôme.....		1,235.43
Beauce .....	St-Joseph.....		1,118.90
St-Hyacinthe.....	St-Hyacinthe.....		2,723.45
Terrebonne.....	St-Scholastique.....		377.00
Trois-Rivières.....	Trois-Rivières, Palais de Justice..		553.53
Beauharnois .....	Valleyfield.....		420.75
Prison de Montréal.....			3,851.35
Prison de Québec (hommes).....			3,993.29
Prison de Québec (femmes).....			3,026.67
Prison des Trois-Rivières.....			1,365.00
			<b>\$78,930.78</b>

ÉTAT des dépenses du ministère des Travaux publics depuis le 1er juillet 1932 jusqu'au 30 juin 1933.

DÉPENSES—(Suite)

<b>IMPUTABLE AU FONDS DES BATISSES ET DES JURÉS</b>		
Palais de Justice et Prisons, entretien et réparations.....	\$78,930.78	
Assurance.....	1,873.11	
Rivière-du-Loup, réparations.....	29,878.00	
		\$110,681.89
<b>IMPUTABLE AU COMPTE CAPITAL</b>		
Pont Montréal—Longueuil.....	150,000.00	
Les grands ponts.....	1,700,129.84	
Ponts-routes, construction.....	723,172.65	
Pont à Grand'Mère, Rivière St-Maurice.....	1,187.54	
Édifice de l'Agriculture.....	401,330.85	
Palais de Justice, Ville-Marie, construction.....	68,897.02	
Palais de Justice, Québec, restaurations.....	4,324.70	
Palais de Justice, Québec, ameublement.....	5,499.33	
Prison de Québec (femmes).....	1,511.94	
Musée Provincial, Québec, construction.....	3,089.50	
Musée Provincial, Québec, ameublement.....	14,944.36	
Édifice des accidents du travail, annuités.....	723.64	
		\$3,074,811.37

*Le comptable,*

ARTHUR GAGNON.

*Département des Travaux publics,*

QUÉBEC, le 30 juin 1933.



## CHAPITRE VII

---

### ASSURANCES DU GOUVERNEMENT CONTRE LES INCENDIES

ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL ET PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

RAPPORT DU COMPTABLE

VII  
ASSURANCES DU GOUVERNEMENT  
ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL

NOM DES ÉDIFICES	Sur édifices \$	Sur bibliothèque et ameublement \$	Sur hangars, remises, granges, écuries et serres \$	Totaux \$	Dates de l'expiration des polices
École Normale McGill comprenant ateliers et classes techniques, allonge et école modèle, Annexe Montréal.	45,000.00	3,000.00		48,000.00	1er mai 1934
Propriété No 515, rue St-Gabriel, ailes et voûtes du bureau d'enregistrement, Montréal.	8,000.00	1,000.00		9,000.00	"
Propriété No 89, Notre-Dame-Est et No 505, St-Gabriel, Montréal.	229,600.00	20,400.00		250,000.00	"
Propriété 509-511, St-Gabriel et 88-90, St-Jacques-Est, Montréal.	17,000.00	1,000.00		18,000.00	"
Propriété 95, rue Notre-Dame-Est, Montréal.	20,000.00	5,000.00		25,000.00	"
Propriété 97, rue Notre-Dame-Est, Montréal.	17,000.00			17,000.00	"
École Normale Jacques-Cartier y compris nouvelles bâtisses et dépendances	85,000.00	20,000.00	500.00	105,500.00	"
École Industrie Laitière, St-Hyacinthe	40,000.00	13,000.00	7,000.00	60,000.00	"
École Industrie Laitière, Maison du fermier.	2,000.00			2,000.00	"
École Normale Laval et École Modèle Annexe (département des institutrices) chez les Ursulines de Québec.	75,000.00	3,000.00		3,000.00	"
École Normale Laval, Chemin Ste-Foye, Québec.	12,000.00	20,000.00		95,000.00	"
Serres du gouvernement.	10,000.00			12,000.00	"
Serres de Spencer Wood				10,000.00	"
Spencer Wood: Château, dépendances et autres constructions sur la propriété y compris la maison du gardien près du Chemin St-Louis	80,000.00	27,000.00	30,000.00	137,000.00	"
A reporter.....	\$ 640,600.00	\$ 113,400.00	\$ 37,500.00	\$ 791,500.00	

VII  
ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite).  
ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL

NOM DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises, granges, écuries et serres	Totaux	Dates de l'expiration des polices
Reporté.....	\$ 640,600.00	\$ 113,400.00	\$ 37,500.00	\$ 791,500.00	.....
École des Arts, rue St-Joachim, Québec.....	60,000.00	15,000.00	.....	75,000.00	1er mai 1934
Hôtel du Gouvernement.....	750,000.00	240,000.00	10,000.00	1,000,000.00	"
Nouvelle Bibliothèque de la Législature.....	.....	50,000.00	.....	50,000.00	"
Annexe, rue Ste-Julie, Québec.....	.....	40,000.00	.....	40,000.00	"
Restaurant.....	.....	5,000.00	.....	5,000.00	"
Ameublement, 231, St-Paul, Québec.....	.....	6,000.00	.....	6,000.00	"
Bouloire, Hôtel du Gouvernement.....	25,000.00	.....	.....	25,000.00	"
Laboratoire, Hôtel du Gouvernement.....	.....	5,000.00	.....	5,000.00	"
Ameublement, 96, St-Jacques, Montréal.....	.....	6,000.00	.....	6,000.00	"
Ameublement, 89-95, Notre-Dame-Est, Montréal.....	.....	9,000.00	.....	9,000.00	"
Prop. Smith, Place George V, Québec.....	.....	15,000.00	.....	15,000.00	"
Prop. Duchesne, 116, St-Augustin, Québec.....	.....	15,000.00	.....	15,000.00	"
Prop. 21-23, Conroy, Québec.....	5,000.00	.....	.....	5,000.00	"
Prop. 114, St-Augustin, Québec.....	8,000.00	.....	.....	8,000.00	"
Coin des rues St-Amable et St-Augustin, Québec.....	6,000.00	.....	.....	6,000.00	15 avril 1935
Coin des rues St-Amable et Conroy, Québec.....	2,100.00	.....	.....	2,100.00	1 mai 1934
25-27, Conroy, Québec.....	2,000.00	.....	.....	2,000.00	20 avril 1935
Commission des Accidents du travail, Québec.....	29,000.00	.....	.....	29,000.00	1 mai 1937
51, Conroy.....	5,000.00	.....	.....	5,000.00	1 mai 1934
Totaux.....	\$1,562,700.00	\$ 489,400.00	\$ 47,500.00	\$2,055,500.00	.....

VII  
**ASSURANCES DU GOUVERNEMENT (Suite)**  
**PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS**

NOM DES ÉDIFICES	Sur édifices		Sur bibliothèque et aménagement		Sur hangars, remises, granges, écuries et serres		Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$		\$		\$			
Prison de Québec	25,000.00		6,000.00		1,500.00		32,500.00	1er mai 1934.
Prison de Québec, maison du géolier	800.00						800.00	"
Prison des Femmes, Québec, bouilloires	10,000.00							
Palais de Justice de Québec	19,500.00		1,000.00				20,500.00	29 jan. 1935.
Iles-de-la-Madeleine	10,000.00		500.00				10,500.00	"
Percé (Gaspé)	10,000.00		600.00				10,600.00	"
New-Carlisle (Gaspé)	8,000.00		700.00				8,700.00	"
New-Carlisle, Maison du géolier	2,000.00						2,000.00	"
Beauce	25,000.00		700.00		400.00		26,100.00	"
Chicoutimi	55,000.00		3,600.00		400.00		59,000.00	"
Roberval	50,000.00		10,000.00				60,000.00	"
La Malbaie	16,000.00		500.00		400.00		16,900.00	"
Montmagny	25,000.00		800.00		400.00		26,200.00	"
Fraserville	25,000.00		1,000.00		400.00		26,400.00	"
Rimouski	25,000.00		1,500.00		400.00		26,900.00	"
Amos	60,000.00		10,000.00				70,000.00	"
Palais de Justice de Montréal (Annexe)	100,000.00		20,000.00				120,000.00	"
Palais de Justice de Montréal (Vieux)	250,000.00		50,000.00				300,000.00	"
Palais de Justice et Prisons de Valleyfield	40,000.00		2,000.00				42,000.00	"
" " St-Jean	20,000.00		1,500.00		400.00		21,900.00	"
" " St-Hyacinthe	25,000.00		800.00		400.00		26,200.00	"
A reporter	\$ 801,300.00	\$ 111,200.00	\$ 4,700.00				\$ 907,200.00	

VII  
 ASSURANCES DU GOUVERNEMENT — (Suite)  
 PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

NOM DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises, granges, écuries et serres	Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Reporté.....	801,300.00	111,200.00	4,700.00	907,200.00	
Palais de Justice et Prisons de Ste-Scholastique.....	15,000.00		400.00	15,400.00	1er mai 1934
" " " Sweetsburg.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	" "
" " " Bryson.....	15,000.00			15,000.00	" "
" " " Hull.....	50,000.00	10,000.00		60,000.00	" "
" " " Mont-Laurier.....	50,000.00	10,000.00		60,000.00	" "
" " " St-Jérôme.....	110,000.00	15,000.00		125,000.00	" "
" " " Campbell's Bay.....	65,000.00	10,000.00		75,000.00	" "
Palais de Justice, Trois-Rivières.....	110,000.00	10,000.00	500.00	110,000.00	" "
Prison de Trois-Rivières.....	15,000.00	500.00		16,000.00	" "
Palais de Justice de Sherbrooke.....	125,000.00	25,000.00		150,000.00	" "
Prison de Sherbrooke.....	20,000.00	500.00	500.00	21,000.00	" "
Palais de Justice et Prison de Sorel.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	" "
Palais de Justice et Prison d'Arthabaska.....	25,000.00	1,000.00	400.00	26,400.00	" "
" " " Joliette.....	25,000.00	2,600.00	400.00	28,000.00	" "
" " " Nicolet.....	15,000.00	2,500.00		17,500.00	" "
A reporter.....	\$1,491,300.00	\$199,900.00	\$7,700.00	\$1,678,900.00	

VII  
 ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite).

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

NOM DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises, granges, écuries et serres	Totaux	Dates de l'expiration des polices
Reporté.....	\$ 1,491,300.00	\$ 199,900.00	\$ 7,700.00	\$ 1,678,900.00	
Maison du Chapelain, Bordeaux.....	5,000.00			5,000.00	1er mai 1934.
La Morgue, 43, St-Vincent, Montréal.....	25,000.00	5,000.00		30,000.00	" "
Maison du Gouverneur, Bordeaux.....	5,000.00		200.00	5,200.00	" "
Palais de Justice, Montréal, nouvelle annexe.....		100,000.00		100,000.00	" "
" " ancienne bâtisse.....	180,000.00			180,000.00	" "
Totaux.....	\$1,706,300.00	\$304,900.00	\$7,900.00	\$1,999,100.00	

Département des Travaux publics,  
 Québec, le 30 juin 1933.

*Le comptable,*  
 ARTHUR GAGNON.

---

---

APPENDICES  
AU  
RAPPORT GÉNÉRAL

---

---



## APPENDICE A

### VILLE-MARIE

#### *Palais de Justice et Prison*

La construction du Palais de Justice et Prison à Ville-Marie, autorisée par 21 Geo. V, ch. 9, a été commencée à la fin de 1930 et dès le printemps 1931, toutes les fondations étaient pratiquement terminées.

C'est alors que des soumissions ont été demandées pour la construction de la bâtisse elle-même.

Au mois de septembre 1932, les travaux étaient acceptés et cet édifice a été totalement terminé au mois d'octobre 1932, alors qu'il a été remis au département du Procureur général.

L'édifice du Palais de Justice et Prison fut conçu et composé dans un style sobre et logique qu'il est convenu d'appeler "style moderne"; dessiné avec sûreté et érigé avec un choix judicieux de matériaux, il offre, en effet, toutes les bonnes caractéristiques de l'art contemporain.

Les parements extérieurs sont en brique, pierre calcaire au soubassement et pierre artificielle dans les parties ornementales, autour des portes, fenêtres, etc.

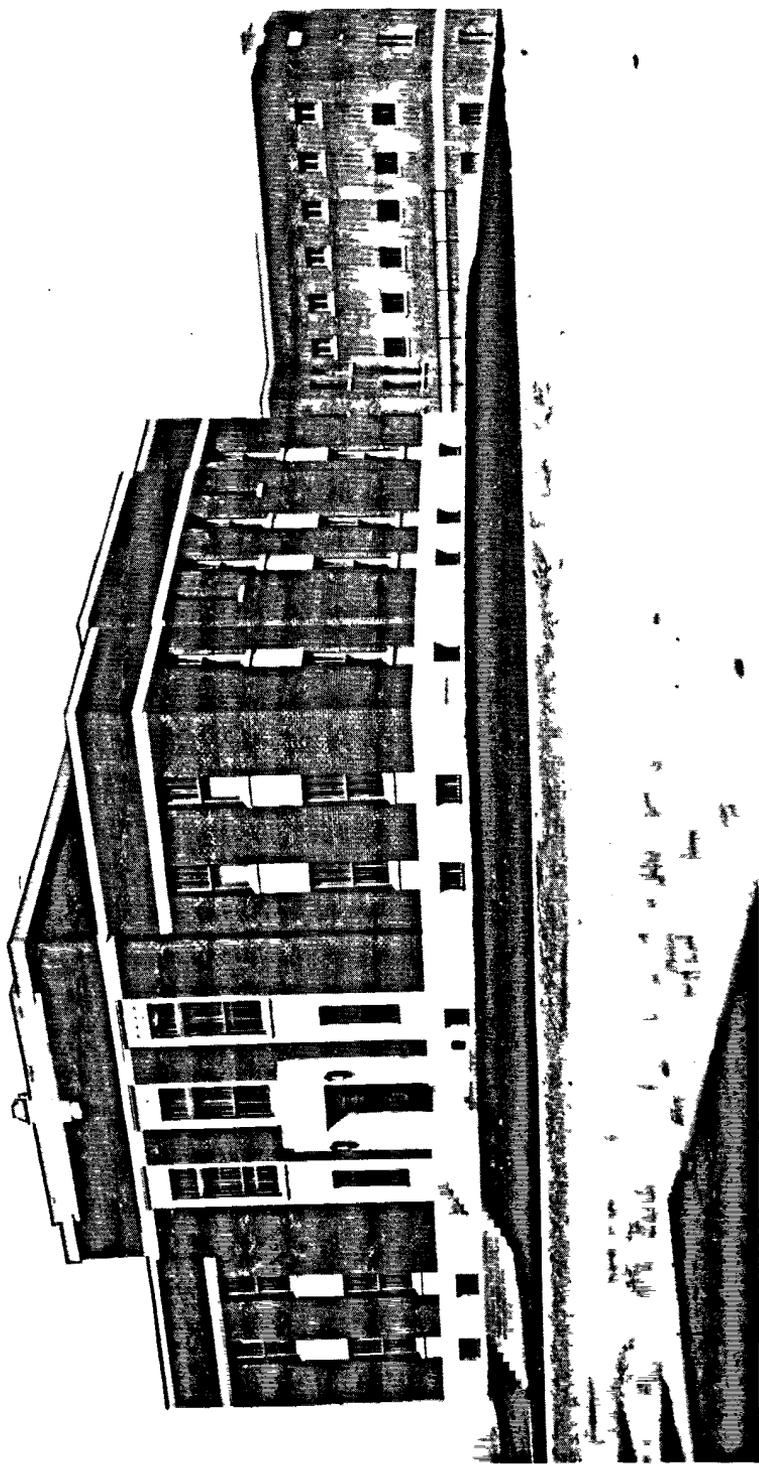
Le Palais de Justice et la Prison ne forment qu'une seule et même bâtisse mais parfaitement délimitée. Les pièces renfermées dans chaque corps sont les suivantes:—

#### *Palais de Justice:*

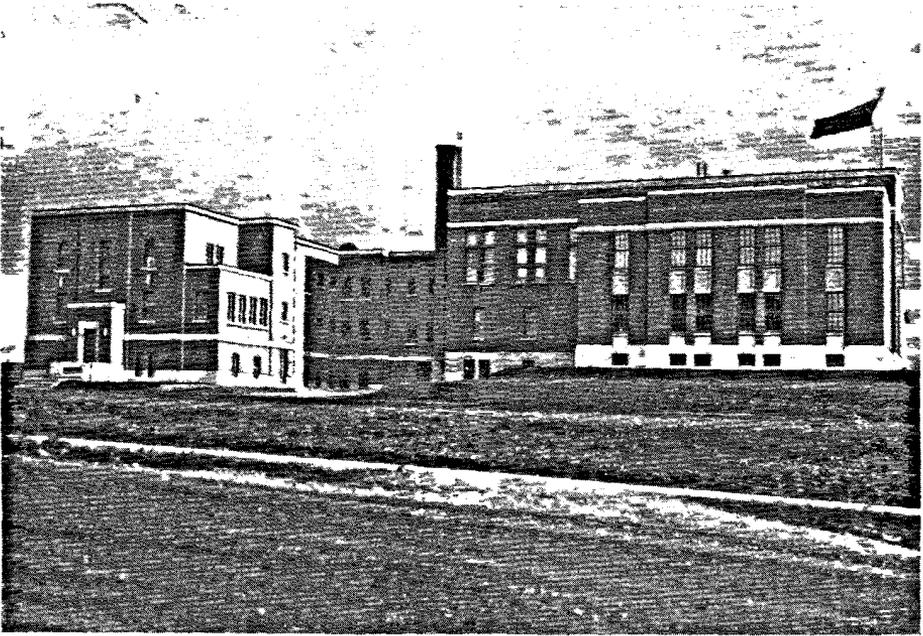
1. Les bureaux du shérif, du protonotaire, des greffes, et le bureau d'enregistrement du district.
2. Deux cours, ainsi qu'une salle pour témoins, une bibliothèque et salle pour les membres du Barreau.

#### *Prison:*

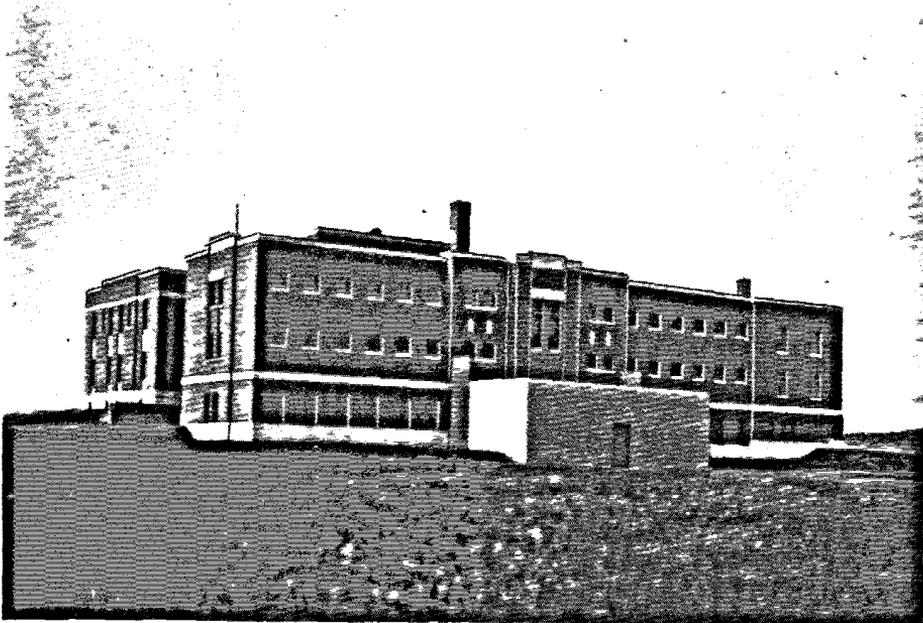
1. Vingt-quatre cellules et deux cachots, trois salles communes et quatre salles pour gardes, ainsi que tous les services nécessaires; salle à manger, cuisine, buanderie, lingerie, perquisition, désinfection, infirmerie, pharmacie et parloir.
2. Adjacent au corps propre de la prison se trouve le logement du géôlier.



PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, à Ville-Marie. Façade du Palais de Justice et, sur le côté, une partie de la Prison.



PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, à Ville-Marie, élévation latérale, côté nord, et entrée de la résidence du géôlier.



PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, à Ville-Marie, vue postérieure montrant la prison.

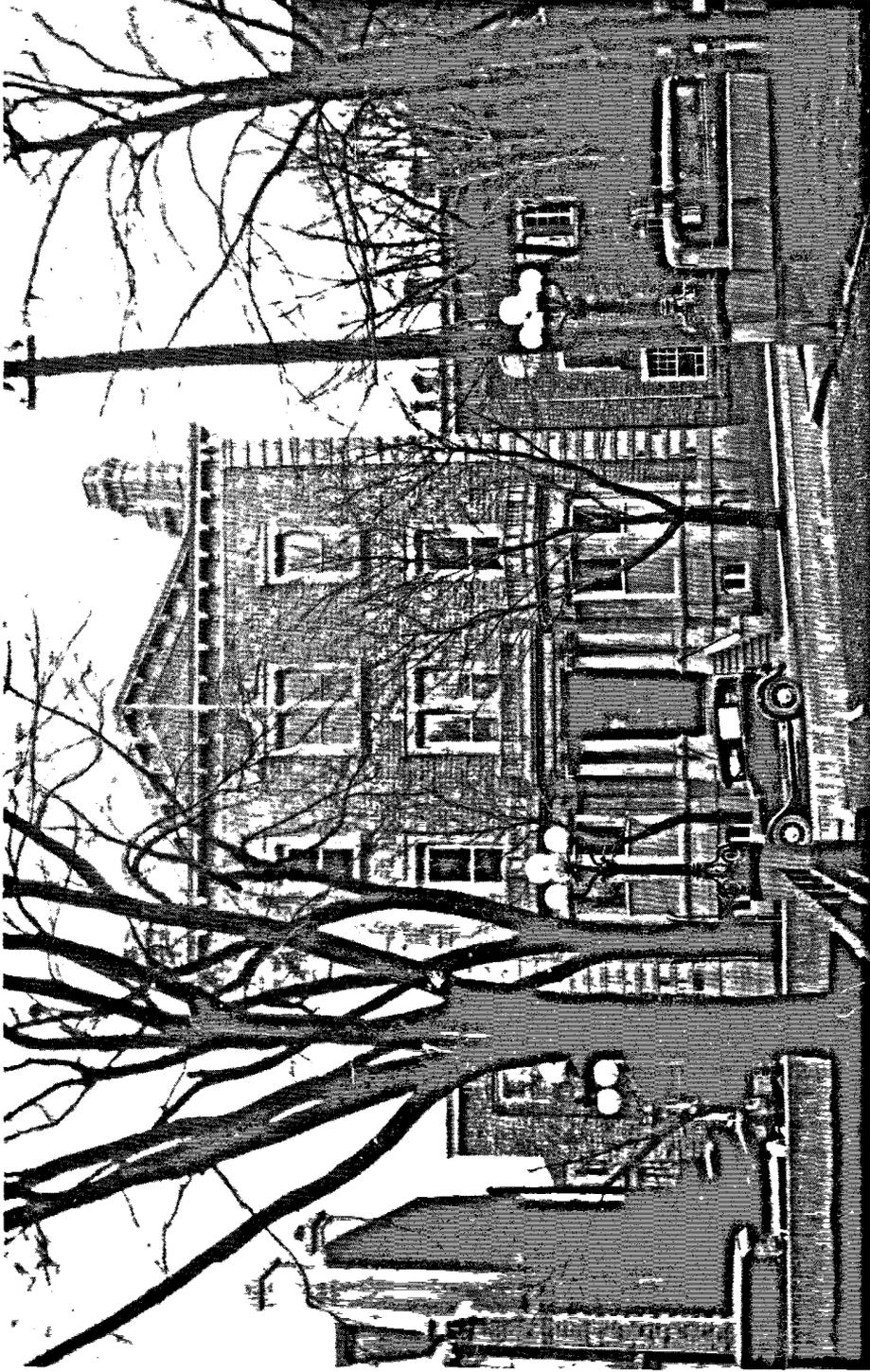
## APPENDICE B

### ÉDIFICE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'édifice, illustré ci-après, acquis en 1928 par le Gouvernement, fut mis à la disposition de la Commission des Accidents du Travail de la province de Québec.

Cet édifice comprend deux corps de bâtisses dont le principal, situé sur la Grande-Allée, renferme les bureaux privés du Président, des Commissaires, du Secrétaire ainsi que ceux des médecins et les salles d'audiences.

Dans le corps secondaire, situé à l'arrière, nous trouvons les bureaux des réclamations, avec salles d'attente; les bureaux de la comptabilité et ceux de la cotisation.



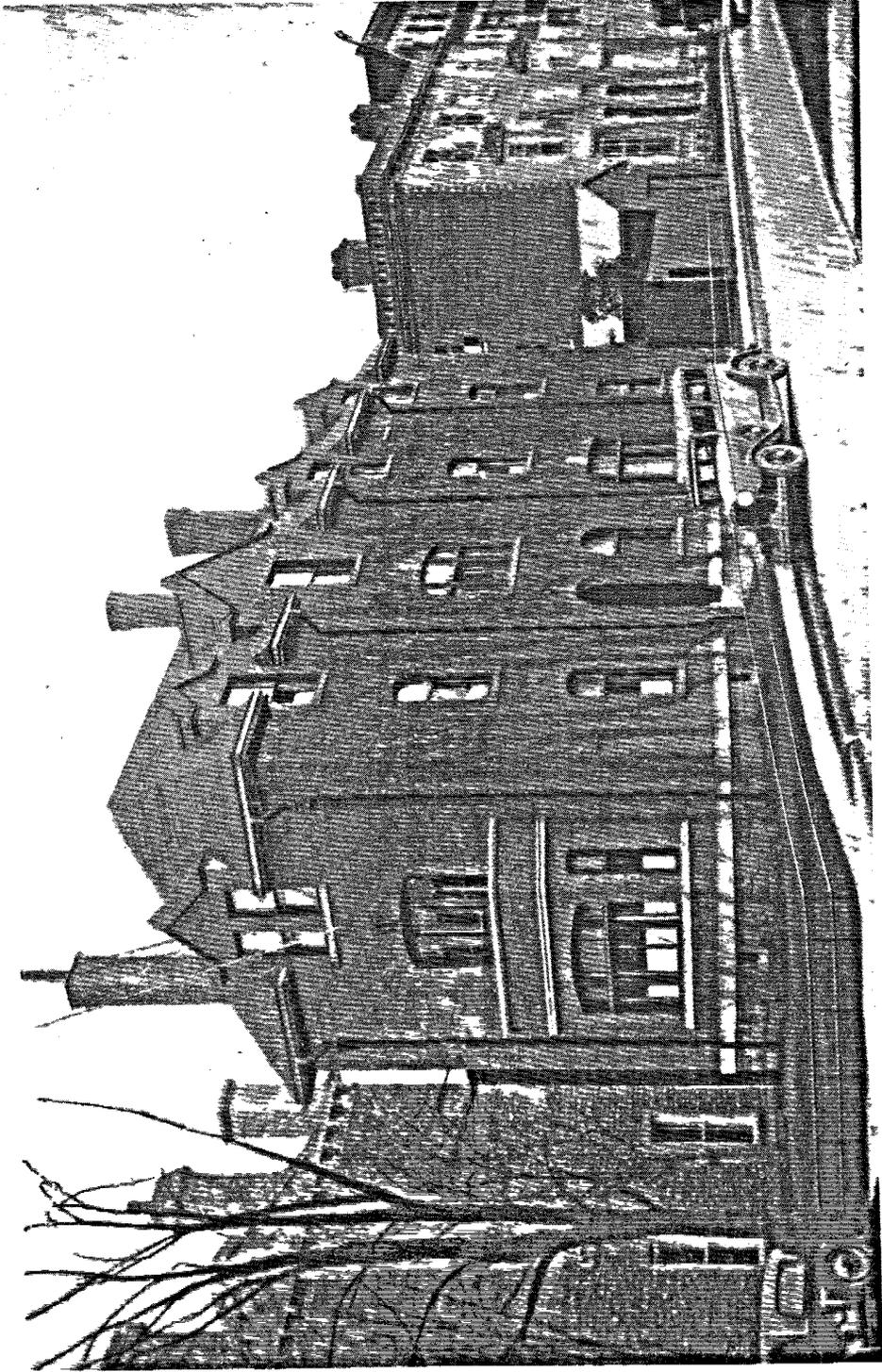
ÉDIFICE DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, GRANDE-ALLÉE, QUÉBEC.

## APPENDICE C

### ÉCOLE DES ARTS DOMESTIQUES

Cet édifice, situé angle des rues Grande-Allée et Place Georges V, fut acquis par le Gouvernement dans le but d'y loger l'enseignement des arts domestiques du Ministère de l'Agriculture.

Nous trouvons donc dans l'École, aménagés sur les trois planchers où quelques ouvrages seulement de corrections furent nécessités, les bureaux du Directeur, un laboratoire de contrôle des fibres textiles, des salles de métiers, des salles d'enseignement pour cours de préparation de tissage (ourdissage, filage, etc.) ou de tissage plus avancé (tapis au point noué, tapis serré, etc.); un atelier de dessin, d'apprêt et de pressage des tissus; un atelier pour travaux de céramique; un magasin des matériaux de l'école.



ÉDIFICE DES ARTS DOMESTIQUES, Grande-Allée, Québec.

## APPENDICE D

### ÉDIFICE DE L'AGRICULTURE

L'édifice actuel est le premier d'un ensemble de trois bâtisses destinées à occuper, une fois tout le projet réalisé, le terrain rectangulaire compris entre les rues Ste-Julie, St-Amable, St-Augustin et Conroy, dont la superficie totale est de 60,420 pieds carrés.

Le présent édifice qui s'élève aux angles des rues St-Augustin, Ste-Julie et Conroy, occupe un terrain d'une superficie de 19,720 pieds carrés et il comprend 9 planchers dont :

- 1 soubassement,
- 1 rez-de-chaussée et
- 7 étages.

Sur ce nombre, 6 planchers pratiquement sont occupés par le ministère de l'Agriculture.

1½ plancher par le ministère de la Voirie, branche de la comptabilité, dont le bureau du Tourisme.

La balance de l'édifice est occupé par le bureau des Statistiques, par l'Imprimeur du Roi et par le bureau de la Perception des taxes sur la gazoline.

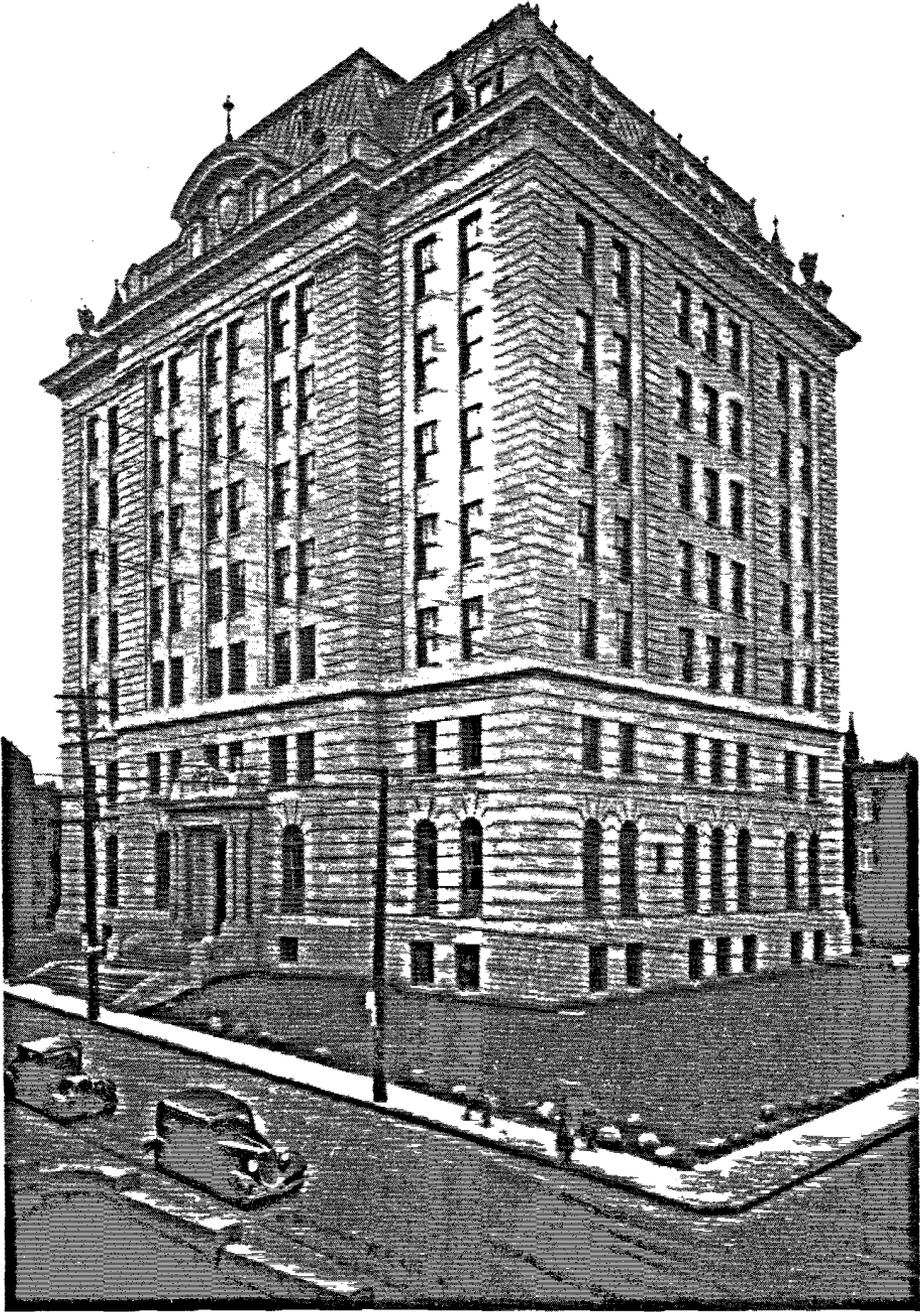
Deux salles pour conventions occupent la moitié du premier étage et peuvent contenir 400 personnes assises ou près de 700 debout.

Le contrat a été accordé le 15 du mois d'août 1931, et dès le commencement du mois de septembre 1932 la bâtisse était occupée.

La structure de cet édifice est en béton armé.

Les façades sont en revêtement de granite et de pierre à chaux.

Les matériaux qui ont servi à la construction de cet édifice sont d'environ 90% de la province de Québec, c'est à-dire que nous avons fait venir de l'étranger quelques spécialités dont l'outillage et la main-d'oeuvre ne se trouvaient pas chez nous.



ÉDIFICE DE L'AGRICULTURE, coin des rues Ste-Julie et St-Augustin, Québec.